

**II.**

**BUDGET**

01

**LA DETTE PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1905**

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 s'élève à . . . . .	fr. 143,536,534 85
Les crédits votés pour 1902 montent à . . . . .	133,976,480 11
Soit, pour 1903, une augmentation de . . . . .	fr. 9,560,054 74

Cette augmentation se justifie comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 2. — *Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr. 80,637 50
— alloué pour 1902. . . . .	80,634 03
AUGMENTATION . . . fr.	3 47

L'Administration des Chemins de fer, dans le but d'établir un abri à l'usage des voyageurs au point d'arrêt du Bois-de-Nivelles, a fait une emprise de 2 ares 89 centiares dans une parcelle dépendant de la dotation attribuée au titre de prince de Waterloo; la valeur de cette emprise a été fixée à fr. 115 60.

La cession a eu lieu moyennant constitution au profit du cédant, à charge du Trésor public, d'une rente équivalente à l'intérêt de 3 % du capital de fr. 115 60; cette rente a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1902, date de la prise de possession du terrain.

L'augmentation de crédit proposée est destinée au paiement des arrérages à échoir en 1903.

ART. 5. — *Dette à 3 % (1<sup>re</sup> série).*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr. 12,386,336
— alloué pour 1902. . . . .	11,504,124 80
AUGMENTATION. . . fr.	882,211 20

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 27,569,100 francs émis en dette à 3 % (1<sup>re</sup> série) pendant l'année 1901.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Dette à 3 % (2<sup>e</sup> série).*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	63,606,751	42
— alloué pour 1902 . . . . .		60,328,101	82
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,278,649	60

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 102,457,800 francs émis en dette à 3 % (2<sup>e</sup> série) pendant l'année 1901.

ART. 7. — *Dette à 3 % (3<sup>e</sup> série).*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	6,653,411	20
— alloué pour 1902. . . . .		6,523,990	40
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	129,420	80

représentant les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 4,044,400 francs émis en dette à 3 % (3<sup>e</sup> série) pendant l'année 1901.

ART. 10 (ancien). — *Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés.*

Le paiement dont il s'agit a été effectué; le crédit de fr. 63,085 83 qui faisait l'objet de cet article, doit donc être supprimé.

ART. 17 à 26 (18 à 27 anciens). — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1902, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une diminution de fr. 3,942 50.

ART. 27 (28 ancien). — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	1,500,000	»
— alloué pour 1902. . . . .		1,400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	100,000	»

Cette somme représente le montant des premières annuités afférentes aux

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

lignes vicinales de Grammont-Audenarde, Iteghem-Santhoven, Nivelles-Virginal-Braine-l'Alleud, Rochefort-Wellin, Liège-Wihogne (embranchement vers Vottem), Gand-Zele-Hamme (prolongement jusqu'à Wetteren).

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 34 (35 ancien). — *Rémunération en matière de milice. Exercice 1903 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Loi du 21 mars 1902.)*  
(Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	14,031,000	»
— alloué pour 1902. . . . .		9,200,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	4,831,000	»

Cette augmentation est la conséquence de la loi du 21 mars 1902 modifiant les lois sur la milice et sur la rémunération des services militaires; elle comprend une somme de 373,000 francs pour l'indemnité à payer éventuellement aux volontaires de réserve.

ART. 35 (36 ancien). — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	13,019,272	»
— alloué pour 1902 . . . . .		12,674,114	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	345,158	»

Cette somme représente le total des augmentations proposées pour le service des pensions des divers Départements ministériels (voir annexe n° 2); la charge nouvelle résultant des pensions à allouer à des sous-officiers par application de la loi du 21 mars 1902, y figure pour une somme de 23,000 francs.

ART. 36 (37 ancien). — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	17,931	75
— alloué pour 1902. . . . .		18,311	75
		<hr/>	
DIMINUTION . . . . .	fr.	360	»

résultant de l'extinction de deux pensions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37 (38 ancien). — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1903. . . . .	fr.	3,379,000	»
— alloué pour 1902. . . . .		3,318,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	61,000	»

Cette augmentation est due, en partie, à l'exécution de la loi du 23 août 1901 relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés, etc.; le libellé a été complété en conséquence.

On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recettes au Budget des Voies et Moyens.

(6)

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903 est fixé à la somme de cent quarante-trois millions cinq cent trente-six mille cinq cent trente-quatre francs quatre-vingt-cinq centimes (fr. 143,536,534 85), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bagnères-de-Luchon, le 15 octobre 1902.

**LEOPOLD II,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begroting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1903 is vastgesteld op de som van honderd drie en veertig miljoen vijf honderd zes en dertig duizend vijf honderd vier en dertig frank vijf en tachtig centiemen (fr. 143,536,534 85), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Bagnères-de-Luchon, den 15<sup>en</sup> October 1902.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1903.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT			TOTAL par chapitre.
		DES CRÉDITS par article.			
	<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	<b>INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 dec. 1901.</b>	<b>FONDS D'AMORTISSEMENT.</b>		<b>Total par dette.</b>
			<b>Intérêts du capital amorti.</b>	<b>Dotation de l'amortissement</b>	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
	<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>				
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 % . . . . .	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	•	•	•	80,657 50
	<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
5	Redevance pour l'entretien du canal de Ternenzen et de ses dépendances . . .	•	•	•	123,586 24
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	•	•	•	21,164 02
	<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	<b>§ 1<sup>er</sup> Intérêts et amortissement.</b>				
5	Dettes à 3 % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	11,488,779	123,411	774,140	12,386,350
6	— (2 <sup>e</sup> série) . . . . .	58,094,141 46	657,188	3,975,421 90	62,726,751 42
7	— (3 <sup>e</sup> série) . . . . .	6,175,035	62,558	415,858 20	6,653,451 20
	<b>TOTAL . . . . . fr.</b>	<b>82,150,940 24</b>	<b>823,137</b>	<b>5,105,400 10</b>	<b>88,145,480 40</b>
			<b>5,988,543 16</b>		

**BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD VOOR HET  
DIENSTJAAR 1903.**

Arti- kelen.	AANWIJZING  VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG der KREDIETEN per artikel.	TOTAAL  per hoofdstuk.
	<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>		
	<b>EERSTE HOOFDSTUK.</b>		
	DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.		
	1 <sup>o</sup> SECTIE.		
	<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>		
1	Schuld aan 2 1/2 t. h. . . . .	5,408,090 78	5,408,090 78
2	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo . . . . .	.	80,657 80
	2 <sup>o</sup> SECTIE.		
	<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Re- geering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomst van 31 October 1879, goedgekeurd door de wet van 29 April daarop- volgende.</i>		
3	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	.	125,386 24
4	Afkoop der vuurbaakgelden . . . . .	.	21,164 02
	3 <sup>o</sup> SECTIE.		
	<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>		
	§ 1. Kroozen en aflossing.		
5	Schuld aan 3 t. h. (1 <sup>o</sup> reeks) . . . . .	11,488,770 .	12,386,556 .
6	— (2 <sup>o</sup> reeks) . . . . .	58,994,141 46	65,606,751 42
7	— (3 <sup>o</sup> reeks) . . . . .	6,175,035 .	6,053,411 20
	<b>TOTALEN . . fr.</b>	82,166,046 24	88,145,489 40
		5,988,545 16	

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
8	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand . . . . .	1,500	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1902 et 1903 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.) . . . . .	4,800,000	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	300,000	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .	219,600	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	612,000	
15	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	8,471,837	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.) . . . . .	672,530	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landeu à Ciney) . . . . .	859,000	110,419,261 10
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landeu à Hasselt. . . . .	190,000	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	8,525	
18	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren. . . . .	161,110	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand . . . . .	64,645	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen . . . . .	33,745	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .	761,195	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge. . . . .	958,940	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain . . . . .	15,535	

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
8	Interessen aan 5 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkooprijs der lijn Eecloo-Gent . . . . .	1,500	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1902 en 1903 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons. (Onbepaald krediet.) . . . . .	4,800,000	
	§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.		
10	Rente op naam der stad Brussel . . . . .	300,000	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom). . . . .	219,600	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een geleelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 5 Juni daaropvolgende . . . . .	612,000	
13	Jaarsommen tot en met 1960 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 35 en 37 der overeenkomst van 1 Juni 1877.) . . . . .	8,471,857	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.) . . . . .	672,350	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney) . . . . .	859,000	110,419,261 10
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt . . . . .	190,000	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg » . . . . .	8,525	
18	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren . . . . .	161,110	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent . . . . .	64,645	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen . . . . .	33,745	
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois » . . . . .	701,195	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge » . . . . .	938,940	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven . . . . .	15,355	

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .	978,925 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht . . . . .	157,710 "	
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	152,732 50	
27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .	1,500,000 "	
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines . . . . .	62,514 79	
29	Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière. . . . .	688,544 74	
<b>§ 3. Autres charges.</b>			
50	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.) . . . . .	30,794 91	
51	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.) . . . . .	45,000 "	
52	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif) . . . . .	150,000 "	
53	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). . . . . fr. 177,000 "	184,500 "	
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500 "		
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.</b>			
54	Rémunération en matière de milice. Exercice 1905 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Loi du 21 mars 1902) (Crédit non limitatif.) . . . . .	14,051,000 "	
55	Pensions diverses. . . . .	13,019,272 "	
56	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .	17,951 75	31,011,223 75
57	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées . . . . .	3,379,000 "	
58	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	504,000 "	

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam . . . . .	978,225	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maëstricht . . . . .	157,710	
26	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse » . . . . .	152,752	50
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen . . . . .	1,500,000	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen . . . . .	62,514	70
29	Zevende twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door Staat versuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière . . . . .	688,344	74
<b>§ 3. Andere lasten.</b>			
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875) . . . . .	39,794	91
31	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893) . . . . .	45,000	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Yeuene (Onbepaald krediet.)	150,000	
33	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) . . . . . fr. 177,000		
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum . . . . . 7,500	184,500	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.</b>			
34	Vergelding in zake van militie. Dienstjaar 1905 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (Wet van 21 <sup>ste</sup> Maart 1902) (Onbepaald krediet.) . . . . .	14,031,000	
35	Verskillende pensioenen . . . . .	13,019,272	
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 15 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren . . . . .	17,951	75
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen . . . . .	3,370,000	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën . . . . .	564,000	
			51,011,225 75

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE III.</b>			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
59	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor: . . . . . fr. 1,250,000 b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. . . . . 5,000	1,255,000	
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . . . . .	850,000	2,106,050
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.			143,536,534 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 15 octobre 1902.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances  
et des Travaux publics,*  
P. DE SMET DE NAEYER.

## BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
39	a. Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat . . . . . fr. 1,250,000 °	1,253,000 °	
	b. Verachteerde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren . . . . . 3,000 °		
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie . . . . .	3,050 °	2,106,050 °
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie . . . . .	850,000 °	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
<b>TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . . fr.</b>			<b>143,336,534 85</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 15<sup>de</sup> October 1902.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :  
*De Minister van Financiën  
en Openbare Werken,*  
**P. DE SMET DE NAEYER.**

(16)

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1903

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1901.	FONDS D'AMORTISSEMENT		Total par dette.
				Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1901.	Dotation de l'amortissement	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>						
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>						
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.						
1 <sup>re</sup> SECTION.						
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>						
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1905 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1904)	5,408,900 78	•	•	5,408,900 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1903)	•	•	•	•
2 <sup>me</sup> SECTION.						
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>						
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention.)	•	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•	•
3 <sup>me</sup> SECTION.						
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>						
§ 4 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.						
Dette à 5 %, 1 <sup>re</sup> série :						
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 582,959,500 francs, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1903 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1904)	11,488,770 •	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 587,075,000 •	•	•	774,148 •	12,586,536 •
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 4,115,700 • (mêmes semestres).	•	123,411 •	•	•
6	a.	Dette à 5 %, 2 <sup>e</sup> série :				
		Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 1,066,471,582 22, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1905).	58,904,141 46	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 1,087,710,982 22	•	•	5,975,421 96	65,606,751 42
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 21,239,600 • (mêmes semestres).	•	637,188 •	•	•
7	a.	Dette à 5 %, 5 <sup>e</sup> série :				
		Intérêts à 5 % sur le capital de 205,854,500 francs, en circulation au 31 décembre 1901 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1903).	6,175,055 •	•	•	•
	b.	Amortissement :				
		1 <sup>o</sup> Dotation de 20 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 207,910,100 •	•	•	415,858 20	6,655,411 20
		2 <sup>o</sup> Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 2,084,600 • (mêmes semestres).	•	62,538 •	•	•
TOTAUX . . .			82,158,946 24	823,137 •	5,105,400 16	88,145,489 40
					5,088,543 16	
						À REPORTER. . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,634 05	3 47	"	80,634 05	80,634 05	
125,386 24	125,386 24	"	"	125,386 24	121,074 60	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	20,870 43	
12,386,336 "	11,504,124 80	882,211 20	"	11,108,332 80	11,166,803 20	
65,606,751 42	60,328,101 82	5,278,649 60	"	59,157,161 02	58,952,303 42	
6,653,411 20	6,525,990 40	129,420 80	"	6,401,728 "	6,401,280 "	
88,370,677 16	84,080,392 09	4,290,285 07	"	82,479,306 89	82,242,556 40	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
8	"	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eccloo à Gand . . . . .
9	"	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1902 et 1903 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .
"	"	Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
		§ 2. Annuités diverses.
10	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1903 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1904.) . . . . .
11	"	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale) . . . . .
12	"	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . 5,391,160
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) . . . . . 3,080,668
14	"	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.) . . . . .
15	"	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney). . . . .
16	"	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. . . . .
17	"	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .
18	"	Annuités à payer jusqu'en 1933 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren . . . . .
19	"	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand . . . . .
20	"	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen . . . . .
21	"	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois . . . . .
22	"	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge . . . . .
23	"	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain . . . . .
24	"	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam . . . . .
25	"	Annuités à payer jusqu'en 1931 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht . . . . .
26	"	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse. . . . .
27	"	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux . . . . .
28	"	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines . . . . .
"	"	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge. ( <i>Pour mémoire</i> ) . . . . .
29	"	Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière . . . . .
		A REPORTER . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
88,370,677 10	84,080,302 00	4,290,285 07	•	82,479,396 89	82,242,556 46	
1,500 •	1,500 •	•	•	1,500 •	1,500 •	
4,800,000 •	4,800,000 •	•	•	( <sup>1</sup> ) 6,020,782 13	3,285,179 10	( <sup>1</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de fr. 2,026,782 13, alloué par la loi du 22 mai 1902 (Moniteur n° 145).
•	65,085 85	•	65,085 85	•	•	
500,000 •	500,000 •	•	•	500,000 •	500,000 •	
219,600 •	219,600 •	•	•	219,600 •	219,600 •	
612,000 •	612,000 •	•	•	612,000 •	612,000 •	
8,471,837 •	8,471,837 •	•	•	8,471,837 •	8,471,837 •	
672,330 •	672,330 •	•	•	672,330 •	672,330 •	
859,000 •	859,000 •	•	•	860,000 •	858,287 69	
190,000 •	190,000 •	•	•	190,000 •	94,000 •	
8,525 •	8,575 •	•	50 •	8,625 •	8,075 •	
161,110 •	160,565 •	745 •	•	160,575 •	160,740 •	
64,645 •	64,610 •	35 •	•	64,560 •	64,495 •	
35,745 •	34,495 •	•	750 •	34,215 •	33,560 •	
761,195 •	762,305 •	•	1,110 •	761,780 •	760,215 •	
958,940 •	960,077 50	•	1,137 50	958,952 50	958,595 •	
15,535 •	16,740 •	•	1,405 •	16,100 •	15,415 •	
978,225 •	978,995 •	•	770 •	978,570 •	979,495 •	
137,710 •	137,035 •	55 •	•	137,370 •	136,940 •	
132,732 50	132,287 50	445 •	•	•	•	
1,500,000 •	1,400,000 •	100,000 •	•	1,310,000 •	1,081 551 •	
62,514 79	62,514 79	•	•	62,514 79	62,514 79	
•	•	•	•	14,200 •	(*) •	(*) Une somme de 14,200 francs a été transférée à l'exercice 1901.
688,344 74	688,344 74	•	•	688,344 74	688,344 74	
100,990,966 19	105,070,700 45	4,391,565 07	68,508 55	105,029,483 05	101,707,810 78	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . fr.
<b>§ 5. Autres charges.</b>			
30	.	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de fr. 1,520,558 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1902 au 12 avril 1903.) . . . . .	
31	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 <sup>er</sup> septembre 1902 au 31 août 1903.) . . . . .	
32	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . . . . .	
35	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . . . .	177,000 "
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . .	7,500 "
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup></b> . . . . .			fr.
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.</b>			
34	"	Rémunération en matière de milice. Exercice 1903 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. Loi du 21 mars 1902. (Crédit non limitatif.) . . . . .	
<i>Pensions diverses :</i>			
		<b>Pensions civiles</b> . . . . .	518 "
	a.	— de l'Ordre de Léopold . . . . .	51,000 "
	b.	Marine. — Pensions militaires . . . . .	4,954 "
	c.	Pensions de la Cour des Comptes . . . . .	20,000 "
	d.	— du Département de la Justice . . . . .	1,050,000 "
	e.	— — — (ecclésiastiques) . . . . .	440,000 "
	f.	— — des Affaires Étrangères . . . . .	85,000 "
	g.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	1,256,000 "
	h.	— — de l'Agriculture . . . . .	190,000 "
	i.	— — de l'Industrie et du Travail . . . . .	100,000 "
	j.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	2,500,000 "
	k.	— — de la Guerre (militaires) . . . . .	5,257,000 "
	l.	— — — (civiles) . . . . .	100,000 "
	m.	— — — (ecclésiastiques) . . . . .	5,000 "
	n.	— — des Finances et des Travaux publics . . . . .	2,160,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	20,000 "
	p.	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	
36	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (*) et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées . . . . .	
37	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	
38	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	
<b>TOTAL DU CHAPITRE II</b> . . . . .			fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1903.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
100,999,966 19	105,676,709 45	4,591,565 07	68,508 55	105,029,453 05	101,707,810 78	
39,794 91	39,794 91	•	•	39,794 91	39,794 91	
45,000 •	45,000 •	•	•	45,000 •	45,000 •	
150,000 •	150,000 •	•	•	150,000 •	200,855 22	
184,500 •	184,500 •	•	•	( <sup>1</sup> ) 254,500 •	97,550 55	( <sup>1</sup> ) Y compris un crédit supplémentaire de 120,000 francs, alloué par la loi du 23 mai 1902 (Moniteur n° 145).
110,419,261 10	106,096,004 56	4,591,565 07	68,508 55	105,518,747 06	102,000,791 46	
AUGMENTATION. fr.		4,525,256 74				
14,031,000 •	9,200,000 •	4,831,000 •	•	9,200 000 •	9,287,465 50	
15,019,272 •	12,674,114 •	2,345,158 •	•	12,385,114 •	11,679,826 92	
17,951 75	18,511 75	•	360 •	18,640 25	18,892 10	
5,370,000 •	5,518,000 •	148,000 •	•	5,152,000 •	2,820,184 55	( <sup>2</sup> ) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$ .
564,000 •	564,000 •	•	•	564,000 •	564,000 •	
31,011,223 75	25,774,425 75	5,237,158 •	360 •	25,510,754 25	24,370,569 07	
AUGMENTATION. fr.		5,236,798 •				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
30	a.	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . . 1,250,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »
40	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .
41	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		
Pour mémoire :		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE IV.</b>		
	»	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer ; frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées. (Pour mémoire.) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,253,000 °	1,253,000 °	°	°	1,200,000 °	1,307,969 94	
5,050 °	5,050 °	°	°	3,050 °	2,994 51	
850,000 °	850,000 °	°	°	850,000 °	782,240 37	
2,108,050 °	2,108,050 °	°	°	2,053,050 °	2,093,204 82	
°	°	°	°	°	1,200 °	
°	°	°	°	°	1,200 °	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES. ,
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .
II.	Rémunérations et pensions . . . . .
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations . . . . .
IV.	Dépenses exceptionnelles . . . . .
TOTAL . . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1905.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1900.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
110,419,261 10	106,090,004 56	4,329,256 74	»	105,518,747 96	102,090,701 46	
31,011,223 78	25,774,425 75	5,236,708 »	»	25,310,754 25	24,370,369 07	
2,106,050 »	2,106,050 »	»	»	2,053,050 »	2,095,204 82	
»	»	»	»	»	1,200 »	
143,536,534 85	133,976,480 11	9,560,054 74	»	132,891,552 21	128,535,565 35	
AUGMENTATION. . . fr.		9,560,054 74				

(28)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE  
POUR L'EXERCICE 1903.

---

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1895 à 1900.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1902 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1903.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1901 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1902.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1901.

---

## ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1854, du 1<sup>er</sup> décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1895 à 1900.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1895	1896	1897	1898.	1899.	1900.
CHEMIN DE FER DE	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
	la Flandre occidentale. . . . .					
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	195,228 70	151,540 »	( <sup>2</sup> )	»	»
Maseyck . . . . .	146,852 72	146,544 77	147,575 75	145,811 58	148,248 72	148,427 68
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke . . . . .	»	»	9,296 02	17,557 65	12,424 11	15,149 80
Totaux . . . . . fr.	542, 81 42	277,084 77	156,869 75	101,549 21	1160,672 85	161,577 46

(<sup>1</sup>) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(<sup>2</sup>) Ce chemin de fer a été racheté par l'État à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1897.

## PENSIONS.

ANNEXE N° 2.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1902.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1903.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles . . . . .	"	518	"	518	"	"
— de l'Ordre de Léopold . . . . .	51,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires) . . . . .	"	10,796	"	4,954	"	5,842
— de la Cour des Comptes . . . . .	12,000	"	20,000	"	8,000	"
— du Département de la Justice . . . . .	1975,000	"	1,050,000	"	75,000	"
— — (ecclésiastiques) . . . . .	440,000	"	440,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères . . . . .	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	1,255,000	"	1,256,000	"	1,000	"
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	100,000	"	100,000	"	"	"
— de l'Agriculture . . . . .	190,000	"	190,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	2,178,000	"	2,500,000	"	121,000	"
— de la Guerre (militaires) . . . . .	5,146,000	"	5,257,000	"	111,000	"
— — (civiles). . . . .	100,000	"	100,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques) . . . . .	5,000	"	5,000	"	"	"
— des Finances et des Travaux publics. . . . .	2,125,000	"	2,160,000	"	55,000	"
— des Finances et des Travaux publics. . . . .	20,000	"	20,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	12,665,000	11,114	15,014,000	5,272	351,000	5,842
TOTAUX . . . . .	fr. 12,674,114	fr. 15,019,272	fr. 15,019,272	fr. 545,188	fr. 545,188	

Situation au 1<sup>er</sup>

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN				
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1901.	MOUVEMENT pendant l'année 1901.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1902.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1901.	MOUVEMENT pendant l'année 1901.			
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Civiques . . . . .	1	»	»	1	318	»	»	»	
Ordre de Léopold . . . . .	81	1	4	78	8,100	100	400	»	
Marine (militaires de la) . . . . .	6	»	2	4	8,096	»	3,142	»	
<i>Ecclésiastiques :</i>									
Pensions de la Justice . . . . .	373	92	58	407	394,085	100,250	65,242	»	
— de la Guerre . . . . .	2	»	»	2	4,320	»	»	»	
<i>Militaires :</i>									
Militaires . . . . .	3,068	151	160	3,050	3,053,500	286,620	286,755	»	
<i>Civiles :</i>									
Pensions des Finances et des Travaux publics . . . . .	1,315	( <sup>1</sup> ) 146	114	( <sup>1</sup> ) 1,345	2,047,915	( <sup>1</sup> ) 213,906	207,964	»	
— de la Justice . . . . .	300	44	21	325	812,066	190,791	42,387	»	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	1,525	201	103	1,623	1,935,117 25	290,441	138,852 50	»	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	607	68	34	641	1,151,525	104,763	70,002	»	
— de l'Agriculture . . . . .	147	24	( <sup>1</sup> ) 23	( <sup>1</sup> ) 148	151,066	28,828	( <sup>1</sup> ) 23,314	»	
— des Affaires Étrangères . . . . .	16	»	»	16	74,384	»	»	»	
— de la Guerre . . . . .	37	2	»	30	72,090	4,659	»	»	
— de l'Industrie et du Travail . . . . .	20	2	3	19	64,673	7,985	8,823	»	
— de la Cour des Comptes . . . . .	5	1	1	5	9,582	2,770	3,811	»	
Professeurs et instituteurs communaux ( <sup>2</sup> ) . . . . .	2,774	250	118	2,906	2,851,264	260,576	142,714	»	
TOTAUX . . . . .	10,275	982	650	10,607	14,610,008 25	1,491,678	993,404 50	»	
				AUGMENTATION :					
				332 pensions.				fr. 498,273 50	

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1902.

SITUATION DU 1 <sup>er</sup> janvier 1902.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
518	"	"	"	"	"	"	
7,800	1	"	"	4	"	"	
4,954	"	"	"	2	"	"	
429,075	91	1	"	57	1	"	
4,320	"	"	"	"	"	"	
5,053,376	150	1	"	108	1	"	
( <sup>1</sup> ) 2,053,855	141	3	"	112	2	"	<p>(<sup>1</sup>) 2 pensions, s'élevant à 4,604 francs., ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Finances et des Travaux publics.</p> <p>(<sup>2</sup>) Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : <math>\frac{2}{5}</math> par les communes, <math>\frac{1}{5}</math> par les provinces, <math>\frac{2}{5}</math> par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.</p>
960,470	42	2	"	20	1	"	
2,086,705 75	199	2	"	101	2	"	
1,186,286	66	2	"	52	2	"	
( <sup>1</sup> ) 157,480	24	"	"	21	"	"	
74,584	"	"	"	"	"	"	
76,749	2	"	"	"	"	"	
63,835	2	"	"	3	"	"	
8,541	1	"	"	1	"	"	
2,949,126	244	6	"	112	6	"	
15,117,281 75	963	17	2	653	15	2	
		982		650			

(34)

ANNEXE N° 4.  
~ ~ ~

## LISTE NOMINATIVE

*des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1901. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)*

---

*Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.*

*Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	<b>Ministère de la Guerre.</b>								
	<i>Ordre de Léopold.</i>								
1	Dandoy, H.-J., maréchal des logis chef pensionné, gendarmerie.	60	100	"	12	Marionex, J.-L., chanoine titulaire à Namur (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	2,100	552
	<b>Ministère de la Justice.</b>								
	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>								
1	Baud'huin, G.-J., desservant à Hos- toy (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	58	005	552	13	Passelecq, F.-D.-J., desservant à Ilacquegnies (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	62	1,062	Id.
2	Coppée, N.-J., desservant de Bois- de-Lessines (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,150	Id.	14	Philippart, F.-D., desservant à Warisoux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.
3	Cordonnier, J.-B., desservant à St-Mard (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,155	Id.	15	Poinboeuf, G.-J., desservant à Bies- mes-sous-Thuin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.
4	Courtois, H., desservant à Villers, devant Orval (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	50	850	Id.	16	Raymaekers, P.-J., desservant à Waenrode (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.
5	Cuvelier, J.-G., desservant à Pro- vedroux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,220	Id.	17	Reijners, C., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Hamont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,555	Id.
6	Deffernez, H.-A., desservant à Orcq (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,201	Id.	18	Rigau, L.-F., desservant à Wez (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	67	1,135	Id.
7	Defrene, J.-J., vicaire à Basse-Wa- vre (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	750	Id.	19	Schryvers, P.-J., desservant à Zol- der (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,216	Id.
8	Delor, P.-J., desservant à Oude- ghien (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	57	975	Id.	20	Spaas, J.-J., desservant à Tonger- loo (Limbourg) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.
9	Dewavre, N.-J., desservant à Haine- Saint-Pierre (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,150	Id.	21	Tits, J.-G., desservant à Geest- Sainte-Marie (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	47	557	Id.
10	Goelen, P.-J., desservant à Teral- phene (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,150	Id.	22	Windal, D.-F., desservant à Méver- guies (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	57	995	Id.
11	Jacquemin, H.-J., desservant à Neerheylißem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,200	Id.	23	Roger, J.-J., desservant à Montig- nies-lez-Lens (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	62	1,075	Id.
					24	De Loof, L., desservant à Semmer- zaeke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
25	Gaillet, F.-L.-J., vicaire à Gosselies (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	917	552	59	Thewis, A.-J.-M., desservant à Sohet-Tinlot (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	40	386	50
26	Lejeune, E.-M.-J., desservant à Mourcke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,115	Id.	40	Vanpée, J.-A.-M., desservant à Limat (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	41	612	Id.
27	Schmitz, L.-J., desservant à Mont- gauthier (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,120	Id.	41	Thys, J.-A., desservant à Raevels (Saint-Servais) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900. Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 92.	71	1,140	Id.
28	Stevens, E.-G., chanoine titulaire à Malines (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	2,100	Id.					
29	Verhaert, J.-C.-T., desservant à Nieuwmoer (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,216	Id.	42	Van Corp, G.-M.-A., desservant à Demre (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	56	1,180	Id.
30	Berger, J.-J.-G., desservant à Bos- sut (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,150	554	45	Dehuy, H.-J., chapelain à Fonte- nelle (art. 12, 20, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849).	51	500	Id.
31	Bogaerts, C.-L., desservant à Mas- senhoven (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,155	Id.	44	Planquart, G.-J., desservant à Wasm's-Bruffeul (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,151	67
32	Decuyper, D., desservant à Renin- ghe (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	73	1,188	Id.	45	Ruelens, B.-A., desservant à Héverlé (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,170	Id.
33	Hamer, A.-H., vicaire à Anvers (Saint-Norbert) (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	59	1,251	Id.	46	Verwilt, J.-C., desservant à Grob- benlonck (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,145	Id.
34	Lietaer, E., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Moucron (art. 12, 20, 21, 22, et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5, celle du 24 avril 1900).	80	1,626	Id.	47	Vos, J.-J., secrétaire de l'Évêché de Tournai (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	957	Id.
35	Back L.-J.-M., vicaire à Hamme lez-Termonde (art. 12, 20, 21, 22, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	40	554	Id.	48	D'hondt, J.-F.-F.-M., desservant à Uytkerke (art. 12, 20, 21, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	61	670	91
36	Bouckaert, H.-L., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Mallegem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,525	50	49	Jouret J.-B.-J., desservant à Bande (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,140	Id.
37	Ninane, A.-J., chapelain à Bougni- mont (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	52	577	Id.	50	Beguin, E.-J.-F., desservant à Osso- gne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,145	Id.
38	Renter, H.-L., desservant à Tonte- lange (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	60	1,010	Id.	51	Desiere, R.-G.-M.-C., desservant à Bulcamp (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	1,155	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
52	Dewulf, C., desservant à Cuerne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,155	91	66	Es, G.-J.-L., desservant à Rans- bergen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	68	1,165	140
53	Laval, T.-H.-J., desservant à Lei- gnon (art. 12, 20, 21, 25 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	48	798	Id.	67	Kettenhovenne, H., desservant à Vellereux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	1,170	Id.
54	Remience, J.-M., desservant à Rachamps (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	74	1,226	Id.	68	Lorent, L.-A., vicaire à Celles (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	65	946	Id.
55	Lemoine, M.-E.-J., desservant à Boignée (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	63	1,092	97	69	Soetens, T.-J., desservant à Meyle- ghem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,245	Id.
56	Casters, E., desservant à Roux-Mi- roir (art. 12, 20, 21, 22, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	61	1,000	125	70	De Clercq, E., desservant à Nieu- kerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	72	1,205	159
57	Dauvin, C., desservant à Ligne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	55	860	Id.	71	Saeyns, D., desservant à Basele (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,170	Id.
58	Pernet, H.-P., desservant à Berni- sart (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	70	1,160	91	72	Van Herzele, F.-F., desservant à Essche-Saint-Liévin (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,246	Id.
59	Berghmans, J.-F., desservant à Kerniel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	84	1,240	125	75	Broekx, J.-J., desservant à Mem- bruggen (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	53	898	Id.
60	Bernaert, A.-F., vicaire à Renin- ghelst (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	765	Id.	74	Carpentier, A.-J.-G., desservant à Dommartin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,165	Id.
61	Goossens, A., desservant à Vossem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,160	Id.	75	Huys, L.-F., curé de 1 <sup>re</sup> classe à Poperinghe (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	71	2,059	Id.
62	Lodens, H., desservant à Destel- donck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	66	1,160	Id.	76	Jamme, H.-J., desservant à Petit- Hallet (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	76	1,245	Id.
65	Ruymen, P.-J., desservant à Chai- neux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	75	1,206	Id.	77	La Croix, J.-E.-C., desservant à Wyneghem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900).	78	1,246	180
64	Verrees, P.-A., desservant à Der- schel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900.)	76	1,240	Id.	78	Poitoux, P.-A., desservant à Ha- mois (art. 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	57	1,055	Id.
65	Deneunheuser, F.-A., desservant à Zetrud-Lumay (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,160	97					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
79	Mangelschots, C -J, desservant à Gestel (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900)	65	1,122	250	90	Gillot, L -J, vicaire a Tournai (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	40	382	296
80	Baes, J, desservant à Gontrode (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	67	1,180	235	91	De Vos, P -V, desservant à Hemel-veerdegem (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	62	1,077	289
81	Bontemps, J -A, desservant à Villettes (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1,175	Id.	92	Thys, J -A, desservant à Raevels (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900) Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n <sup>o</sup> 41.	71	1,150	91-92
82	Geerts, L.-E -M, vicaire à Diest (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	65	775	Id.					
85	Guyaux, V -J., desservant à Liernu (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1902	49	644	Id		TOTAL. . . fr.		100,250	
84	Lafrogue, L -C, chapelain provisoire à Marlagne (Wépion) (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1902.	58	475	Id		<b>Ministère de la Guerre.</b>  <i>Pensions militaires</i>			
85	Poelmans, P, desservant a Sichen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,250	Id	1	Delfertiere, J -E, capitaine (article 20). Revision d'une pension (art 21) accordée en 1900	42 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,500	362
86	Cortsjens, M -T, vicaire à Walsbetz (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	80	1,250	289	2	Eeckhout, I, adjudant de matériel de 1 <sup>re</sup> classe (art 1 <sup>er</sup> )	60	1,020	42-43
87	Dubois, M -J, desservant à Sterpenich (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	51	816	Id	3	Henry, A -J -G., sergent-fourrier (art 20)	51	756	Id.
88	Margot, D -J -B, desservant à Remagne (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	49	875	Id	4	Istasse, L -J, premier maréchal des logis de gendarmerie (article 20)	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	884	Id
89	Baltus, J -P, desservant à Petit Thier (art 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 3 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 5 de la loi du 24 avril 1900).	51	847	296	5	Leutte, L, sergent-major maître-armurier (art 21)	65	840	Id
					6	Sclep, P J, caporal (art 21)	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	600	Id
					7	Wouts, L -B, premier sergent (art 21)	40	689	Id
					8	Collard, G, premier ouvrier tailleur (art 21)	60	600	Id
					9	Decraene, A J, maréchal des logis (art 21)	60	840	Id
					10	Francart, G. J, trompette (art 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	366	Id
					11	Demoutin, J -B, adjudant de matériel de 1 <sup>re</sup> classe (art 21).	56	994	Id
					12	Henquin, D -A, adjudant sous-officier (art 21)	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	756	Id
					13	Mechels, P J -N, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	769	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
14	Perpète, E.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	756	42-43	40	Bray, J.-B.-A.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 21).	49	2,550	136
15	Herpelincx, C.-L., gendarme (article 21).	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	626	Id.	41	Vanhoeve, F.-M.-M.-A., capitaine commandant (art. 21)	49 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,610	Id.
16	Lynen, P.-J.-L., gendarme (article 21).	50 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	598	Id.	42	Gevaert, L.-C.-A., pharmacien de 2 <sup>e</sup> classe (art. 21).	49	2,240	Id.
17	Bernier, F.-J., gendarme (art. 21)	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	598	Id.	43	Lidij, J., capitaine (art. 21)	55	2,662	Id.
18	Detthiège, L.-J., gendarme (article 21).	47	591	Id.	44	de Croij, H.-F.-G.-L.-M. (prince), capitaine (art. 21).	41	1,495	Id.
19	Lebecq, J.-B., gendarme (art. 21)	44	584	Id.	45	de Radiguès de Chennevière, F.-G.-A.-R.-M.-F., capitaine (art. 21).	41 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1,560	Id.
20	Droomers, J., colonel (art. 1 <sup>er</sup> )	59 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	5,200	Id.	46	Baudry, J.-A., capitaine (art. 21).	36	1,451	Id.
21	Vandermarlière, G.-F.-J., colonel (art. 1 <sup>er</sup> ).	60	5,200	Id.	47	Berben, J.-L., officier d'administration de 3 <sup>e</sup> classe (art. 21).	45	1,199	Id.
22	Huel, M.-C., colonel (art. 1 <sup>er</sup> )	60	5,400	Id.	48	Pourveur, G.-F.-M., lieutenant (art. 21).	28	925	Id.
23	Courtoy, D.-J.-H., major (article 1 <sup>er</sup> )	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,500	Id.	49	Martin, C.-J., sergent de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	45 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	680	Id.
24	Delbecque, C.-L.-F., capitaine en premier quartier-maître (article 1 <sup>er</sup> ).	58	3,000	Id.	50	Bacot, J.-J., musicien-gagiste (article 21).	44	722	Id.
25	Graff, F.-A., capitaine en premier (art. 1 <sup>er</sup> ).	55	5,000	Id.	51	Billiaert, E.-L., musicien-gagiste (art. 21).	52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	727	Id.
26	Crêts, A.-E.-E., lieutenant-colonel (art. 2, § 2).	54 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	4,160	Id.	52	Bellens, P.-J., soldat (art. 21)	54	445	Id.
27	Jacquet, P.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,962	Id.	53	Pecher, F.-P., maréchal des logis maréchal-ferrant (art. 21).	61	700	Id.
28	Portenart, D.-R.-C., capitaine (art. 2, § 1 <sup>er</sup> ).	45	2,250	Id.	54	Colson, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	46	689	Id.
29	De Cock, J.-J.-C., sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	56	5,432	Id.	55	Ledoux, J.-G.-E., maréchal des logis chef (art. 21).	51	627	Id.
30	Cosson, G.-L.-E., capitaine commandant (art. 21).	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,400	Id.	56	Carlier, J.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	48	958	Id.
31	Ledune, G., lieutenant (loi du 27 mai 1840)	38	740	Id.	57	Fontaine, A.-J., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	45	780	Id.
32	Graff, F.-A., capitaine (loi du 27 mai 1840)	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	1,450	156	58	Berlaimont, H.-F., premier maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	795	Id.
33	Van der Straeten, E., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	38 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	740	Id.	59	Cousin, V., gendarme (art. 21)	45	595	Id.
34	Rapezynski, J.-B.-J., capitaine commandant (art. 20).	47	5,190	Id.	60	Michel, H.-J., gendarme (art. 21)	38	560	Id.
35	Marsigny, L.-T.-E., major (art. 21)	37 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,254	Id.	61	Lutens, J., général-major (article 1 <sup>er</sup> ).	63	6,896	Id.
36	Wagener, V.-L., capitaine commandant (art. 21).	52	2,775	Id.	62	Gauchin, A.-J., général-major (art. 1 <sup>er</sup> )	65	6,448	Id.
37	de Sauvage, F.-A.-M. (chevalier), capitaine commandant (art. 21).	48 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,562	Id.	63	Theunis, F.-A.-J., colonel (art. 1 <sup>er</sup> ).	60	5,400	Id.
38	Deneubourg, A., capitaine commandant (art. 21).	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,562	Id.	64	Carpentier, L.-A.-J., pharmacien principal (art. 1 <sup>er</sup> ).	60	3,452	Id.
39	de Troyer, E.-J., major (art. 21).	54	5,152	Id.	65	Widy, N.-L.-J., major (art. 1 <sup>er</sup> ).	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	3,696	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
66	Roland, A-A-F., major (art. 2, § 5).	58	5,254	156	91	De Cremer, J-B-L., caporal (loi du 27 mai 1840)	41	552	222
67	Doignon, P.-H.-A.-J., officier d'administration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 2, § 5)	55	2,625	Id.	92	Antoine, C.-J., maréchal des logis (loi du 27 mai 1840)	44	462	Id.
68	Serrane, D.-J.-M.-A., capitaine commandant (art. 2, § 5)	55	5,900	Id.	95	Dandoy, H.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 1 <sup>er</sup> )	60	1,020	Id.
69	Bartholomé, A., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 5)	58	5,000	Id.	94	Lanckriet, T.-L., soldat (art. 19).	21 $\frac{1}{2}$	480	Id.
70	Geubelle, C.-G., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 2, § 1 <sup>er</sup> ).	50 $\frac{1}{2}$	2,925	Id.	95	Aerts, R., soldat réformé (art. 20)	37	480	Id.
71	Hastir, H.-J., capitaine (art. 2, § 1 <sup>er</sup> ).	49	2,400	Id.	96	Rombaut E.-L.-E., commis aux écritures (art. 21)	45	908	Id.
72	Denis, L.-J.-C.-H., lieutenant-général (art. 1 <sup>er</sup> ).	65	8,100	171	97	Vandepenbeeck, H.-A., musicien-gagiste (art. 21)	60	735	Id.
73	Nilis, T.-V.-E.-A.-A., capitaine commandant (art. 20).	50	5,500	222	98	Michel, E., musicien-gagiste (article 21)	47	751	Id.
74	Beirlaen, A.-E.-J., capitaine commandant (art. 20).	45	2,900	Id.	99	Heersbrandt, J.-C., trompette (article 21).	45	576	Id.
75	Fonteyne, V., capitaine commandant (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	2,587	Id.	100	Schmidt, J.-L., soldat (art. 21).	41	549	Id.
76	Visschers, P.-G.-M., capitaine commandant (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	2,050	Id.	101	Looze, M.-J., soldat congédié (article 21).	37	542	Id.
77	Annoot, L.-C.-M., capitaine commandant (art. 21).	48	2,287	Id.	102	Vly, A., soldat (art. 21)	41	549	Id.
78	Migolet, F.-A.-M., capitaine commandant (art. 21).	49	2,550	Id.	105	Leroy, A., soldat (art. 21)	41	549	Id.
79	Doef, F.-J.-B., capitaine commandant (art. 21)	51	1,560	Id.	104	Hélon, F.-L., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	56	989	Id.
80	Daelman, F. A., lieutenant-général (art. 1 <sup>er</sup> )	65	7,800	Id.	105	Marchal, H.-B., gendarme (art. 21).	56	612	Id.
81	Demolder, E.-G.-I., intendant de 2 <sup>e</sup> classe (art. 1 <sup>er</sup> )	65	4,160	Id.	106	Bontemps, J.-J., gendarme (article 21)	46	602	Id.
82	Coucke, E.-E.-J., major (art. 1 <sup>er</sup> )	57	5,564	Id.	107	Charlier, H., gendarme (art. 21)	48	602	Id.
85	Beernaert, E., major (art. 1 <sup>er</sup> )	58	5,452	Id.	108	Hanus, J.-F., gendarme (art. 21).	45	595	Id.
84	Miller, A., major (art. 1 <sup>er</sup> )	58	5,828	Id.	109	Yde, V., gendarme (art. 21).	49	588	Id.
85	Snykers, J.-M., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 <sup>er</sup> )	58	5,000	Id.	110	Poussart, G.-J., gendarme (article 21).	44	574	Id.
86	Vanderwoestyn, J.-J., capitaine (art. 1 <sup>er</sup> )	55	5,000	Id.	111	Bovy, A.-J., gendarme (art. 21).	50	570	Id.
87	Settegast, J.-P.-L., lieutenant-colonel (art. 2, § 5)	58	4,056	Id.	112	Marnette, G.-J., gendarme (article 21).	50	562	Id.
88	Timmermans, E.-A., major (art. 2, § 5).	57	5,597	Id.	115	Rasseneur, J.-B., gendarme (article 21)	50 $\frac{1}{2}$	560	Id.
89	Luerquin, A.-F.-V., colonel (article 1 <sup>er</sup> ).	60	5,900	Id.	114	M <sup>me</sup> Lequeux, née Grad, L., veuve d'un gendarme	o	224	Id.
90	Lhury, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	51	274	11.	115	Carrée, A., capitaine commandant (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,662	325
					116	Beaudot, F.-A., capitaine (art. 21)	42	1,820	Id.
					117	Deprit, L.-F.-T., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 21)	57	2,887	Id.
					118	Destrée, A.-J., lieutenant (art. 21).	53	962	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
119	Mahieu, H.-H., lieutenant (art. 21).	36	062	525	145	Roland, J.-V., maître-tailleur (article 21).	51	750	525
120	Lutens, A., lieutenant (art. 21).	55	925	Id.	146	Bourlard, F.-J., adjudant de matériel de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	60	964	Id.
121	Tasselle, P.-L., capitaine (loi du 27 mai 1840)	59	1,225	Id.	147	Discry, J.-L.-L., adjudant de batterie (art. 21).	61	840	Id.
122	Liénart, V.-A., lieutenant-général (art. 1 <sup>er</sup> ).	65	8,700	Id.	148	Wette, A.-J.-G., soldat (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	542	Id.
123	Marechal, F.-P.-N. (chevalier), lieutenant-général (art. 1 <sup>er</sup> ).	65	8,100	Id.	149	Van der Gucht, T., gendarme (article 21).	50 $\frac{1}{2}$	616	Id.
124	Desart, P.-G.-L.-E., général-major (art. 1 <sup>er</sup> ).	61	6,448	Id.	150	Hamblenne, P.-J.-A., gendarme (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	602	Id.
125	de Kessel, G.-T.-J., colonel (article 1 <sup>er</sup> ).	58	5,200	Id.	151	Leclerc, P.-J., gendarme (art. 21)	41 $\frac{1}{2}$	574	Id.
126	Mullet, H.-J.-V., lieutenant-colonel (art. 1 <sup>er</sup> ).	57	4,160	Id.	TOTAL . . . fr.			298,629	
127	Smets, G.-G., capitaine (art. 1 <sup>er</sup> ).	55	3,000	Id.	<b>Ministère des Finances et des Travaux publics.</b>				
128	Naert, A.-J.-B., capitaine commandant (art. 1 <sup>er</sup> ).	55	3,000	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
129	Vandekerckhove, L.-J., soldat (loi du 27 mai 1840)	82 $\frac{1}{2}$	509	Id.	1	Degrelle, E.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1900.	49	684	"
130	Claessens, J.-C.-F., soldat (loi du 27 mai 1840).	29 $\frac{1}{2}$	274	Id.	2	Wauters, P.-E., pontier-receveur (art. 1 et 8).	69	1,119	"
131	Collage, R., soldat (loi du 27 mai 1840).	40	276	Id.	3	Sacré, C., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	66	1,241	"
132	Dupont, G., soldat (loi du 27 mai 1840).	28	274	Id.	4	Minne, H.-C., receveur des contributions (art. 3 et 8).	54	1,516	565
133	Jamotte, E.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	41	274	Id.	5	Van Zele, J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	65	2,117	Id.
134	Draux, H.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	44	274	Id.	6	Van Ecchaute, O., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	2,200	Id.
135	Vander Elst, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	279	Id.	7	Pourbaix, C.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 13).	65	1,987	Id.
136	Blaise, J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 2, § 1 <sup>er</sup> ).	55	679	Id.	8	Reinkens, P.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	065	Id.
137	Péters, F.-F.-J., sergent-fourrier (art. 18).	57 $\frac{1}{2}$	840	Id.	9	Govers, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	59	1,188	Id.
138	Massart, A.-V., commis aux écritures (art. 21).	47	958	Id.	10	Merveille, L.-H., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	5,322	Id.
139	Van Reyn, A.-F.-C., sergent-major (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	689	Id.	11	Catiaux, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	805	Id.
140	Verbist, J., musicien-gagiste (article 21).	46 $\frac{1}{2}$	722	Id.	12	Manil, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,180	Id.
141	Mortier, A., premier sergent-major (art. 21).	47	751	Id.	13	Cote, A.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15). Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1900.	66	955	Id.
142	Lefebvre, C.-H., musicien-gagiste (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	775	Id.					
143	Vanderstricht, A., soldat (art. 21).	50	414	Id.					
144	Poncelet, C.-G., soldat (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	470	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
14	Robillard, L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	940	31	58	Wyseur, F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,295	105-106
15	Noëson, H., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	956	Id.	59	Kockenpoo, L.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	5,705	Id.
16	Donnez, J.-B.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	892	Id.	40	Balthazar, H.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	Id.
17	D'Hamers, F.-J., matelot des douanes (art. 5 et 8).	57	668	Id.	41	Vande Genachte, F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,174	Id.
18	Libotte, F.-A.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	52	960	Id.	42	Kunsch, L.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	975	Id.
19	Lauwers, A.-J.-J.-G., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	65	2,825	Id.	43	Vanden Regdt, P.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,062	Id.
20	Privat, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,055	Id.	44	Wolf, F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,142	Id.
21	Renard, L.-D., receveur des contributions (art. 5, 8 et 15).	64	2,491	Id.	45	Simon, J.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	877	Id.
22	Stellingwerff, M.-C.-J.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,165	Id.	46	Bouillon, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	886	Id.
23	Moreau, L.-L., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	1,875	Id.	47	Nicolas, N., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	774	Id.
24	Closset, J.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,789	Id.	48	Emond, E., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,120	Id.
25	Wallet, C., commis aux écritures (art. 5 et 8).	50	1,181	Id.	49	Hubert, D., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	61	1,179	Id.
26	Delattre, F.-F., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	3,015	74	50	Manil, J.-D., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	711	Id.
27	Gobbe, F.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	59	5,157	Id.	51	Votion, J.-N.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,292	Id.
28	Delannoeye, C.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	890	Id.	52	Boduin, J.-V., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,204	Id.
29	Van Ommeslager, D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	872	Id.	53	Peeten, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	888	Id.
30	De Broe, C., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	64	2,871	Id.	54	Drijkoningen, J.-M., préposé des douanes (art. 5 et 9).	54	616	Id.
31	Eerdekens, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	952	Id.	55	Declercq, A., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	4,921	Id.
32	Lemoine, T.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,987	Id.	56	Brigou, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8) Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1900.	57	762	Id.
33	Grandjean, J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,109	Id.	57	Van Zuylen-Van Nyevelt, F.-D.-J.-G.-E.-G., receveur des amendes (art. 1 et 8).	65	5,648	145
34	Dumonl, D.-J., contrôleur du cadastre (art. 1 et 8).	70	5,242	Id.	58	Hubert, L., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,116	Id.
35	Fallon, F.-L.-M., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	69	5,250	Id.	59	Becker, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	64	975	Id.
36	Vande Woestyne, C., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,258	Id.	60	Pratz, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,824	Id.
37	Devreede, P.-J., géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 15).	71	2,250	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
61	Thyskens, P., préposé des douanes (art 5 et 8)	62	967	145	85	Vanden Bossche, L.-P.-M., sous- brigadier des douanes (art 5 et 8)	50	704	214
62	Brouillard J.-A., sous brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	61	1,085	Id	86	Jansen, P.-J., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	970	Id.
63	Weicker, J.-P., préposé des douanes (art 5 et 8)	49	590	Id	87	Declercq, A.-P.-A., préposé des douanes (art 5 et 8)	55	901	Id.
64	Dauby A., sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	52	815	Id	88	Veraille, F.S.-P., commis des accises (art 1, 8 et 15)	65	1,237	Id.
65	Leruth J.-L., receveur des contri- butions (art 5 et 8)	65	2,412	155	89	De Pauw, A., receveur des contri- butions (art 5 et 8)	62	4,651	258
66	Bajasse, A.-J., sous-brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,057	Id	90	Michel, C.-J., vérificateur des douanes (art 1 et 8)	66	2,351	Id.
67	Hotchamps, A.-A.-L., sous chef de bureau (art 1, 8 et 15)	66	5,150	Id	91	Nenin, J.-B.-E., préposé des douanes (art 5 et 8)	65	986	Id.
68	Clarinal, J., commis des accises (art 5, 8 et 15)	64	1,415	11	92	Gustin, F.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	59	781	Id.
69	Geelen, L.-M.-C., préposé des douanes (art 5 et 8)	65	952	Id	93	Dardenne, A.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	873	Id.
70	Lambert J.-P., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	62	1,005	Id.	94	Jaumotte, J.-J., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	893	Id
71	Sleecka, I.-J., receveur de l'enre- gistrement (art 5 et 8)	45	2,055	178	95	Pieters, P.-J., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	869	Id
72	Joosten, P.-J., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,057	Id.	96	Derem, J.-B., préposé des douanes (art. 5 et 8)	59	856	Id.
73	Boucher L.-H.-N., commis des accises (art 5 et 8)	56	1,266	Id	97	Lambeaux, A.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	1,221	Id
74	Hayard, D.-J., sous-brigadier des douanes (art 5 et 8).	59	754	Id.	98	Damoiseaux, D.-I., préposé des douanes (art 5 et 8).	56	600	Id
75	Pee, P.-C., brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,166	Id.	99	Getard, H.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	59	1,208	Id
76	Van Steenberge, P., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	985	Id	100	Druart, L.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	62	1,197	Id.
77	Longly, J.-A., sous brigadier des douanes (art 5, 8 et 15)	65	1,040	Id.	101	Bouttembourg, A.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	54	785	Id.
78	Collignon, N.-I., préposé des douanes (art 5 et 8)	61	908	Id.	102	Delvaux, J.-J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	988	Id.
79	Blaise J.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	54	716	Id.	103	Lenour, A., sous brigadier des douanes (art. 5 et 8).	45	456	510
80	Laurent, J.-I., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	65	1,265	214	104	Ghuys, G., receveur des contribu- tions (art 1, 8 et 15).	69	2,505	Id.
81	Absil, N.-H.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	59	740	Id	105	Leonard, A.-J., brigadier des douanes (art 1 à 8)	65	971	Id
82	Denis, G.-J., sous lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,512	Id	106	Pinson, I.-J., commis des accises (art 5 et 8).	55	815	Id.
83	Roland, C.-L., commis des accises (art 5 et 8)	58	1,277	Id.	107	Geers, J.-L., préposé des douanes (art 5 et 9)	58	852	Id.
84	Carette, J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,715	Id.	108	Harmel, A., brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,105	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
109	Miguet, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	810	510	133	Gérard, A.-J.-N., éclusier-percepteur (art. 5 et 8).	62	887	74
110	Marchal, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	53	1,041	Id.	134	Duchêne, C.-L., éclusier-contrôleur (art. 1 et 8).	69	896	Id.
111	De Vreese, L.-S., préposé des douanes (art. 5 et 8).	51	758	Id.	135	Donnée, H.-J., pontier (art. 5 et 8).	64	518	Id.
112	Cryns, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	817	Id.	136	Petit, V.-J., éclusier (art. 5 et 8).	65	651	Id.
113	Evers, L.-S., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,212	Id.	137	Jochems, A., éclusier (art. 1 et 8).	69	951	Id.
114	Knapen, M.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	963	Id.	138	Descamps, A.-G.-L., surveillant (art. 1 et 8).	68	1,352	Id.
115	Beckers, A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	992	Id.	139	Debaisieux, A., gardien au palais de justice (art. 5 et 8).	72	406	Id.
116	Moreau, C.-L.-M., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	909	Id.	140	Lejuste, V., éclusier (art. 5 et 8).	68	768	Id.
117	De Coninck, F.-L.-M.-E., directeur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	67	6,557	Id.	141	Looten, U.-J., éclusier-receveur (art. 5 et 8).	66	932	Id.
118	Collette, J.-M., receveur des contributions (art. 5 et 8).	62	4,668	Id.	142	De Bakker, F., irrigateur (art. 1, 8 et 15).	69	1,550	Id.
119	Vanderbrigghe, D.-V., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,270	Id.	143	De Bruyckere, F.-J., pontier (articles 5 et 8).	64	567	Id.
120	Hermann, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	54	870	Id.	144	Barbiaoux, J.-F., pontier (art. 1 et 8).	68	626	Id.
121	Claessens, E.-G., pontier (art. 5 et 8).	66	552	74	TOTAL . . . . .				
122	Coenen, A., pontier (art. 5 et 8).	62	540	Id.	212,502				
123	Moerreefs, J.-B., pontier (art. 1 et 8).	63	568	Id.	<b>Ministère de la Justice.</b>				
124	Vandenbol, E.-H., éclusier-receveur (art. 5 et 8).	60	882	Id.	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>				
125	Vander Bele, A.-L., pontier garderie (art. 5 et 8).	66	760	Id.	1	Nise!, J., plieur aux pièces au <i>Moniteur belge</i> (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	69	390	341
126	Luyten, C., messenger (art. 1 et 8).	70	870	Id.	2	Ternen, A., compositeur en conscience au <i>Moniteur belge</i> (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	64	602	Id.
127	Cocu, H., éclusier-contrôleur (articles 1 et 8).	69	972	Id.	3	Godtsseels, C.-L.-J., greffier de la justice de paix de Molenbeek-Saint-Jean (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	70	2,667	532
128	Timperman, P.-E., éclusier (articles 1 et 8).	65	507	Id.	4	Caigniet, A.-M.-J.-J., commis à l'administration centrale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de loi du 10 janvier 1886).	47	590	Id.
129	Delcourt, M., éclusier (art. 1 et 8).	67	814	Id.					
130	Lepouce, A.-F.-J., éclusier (articles 1 et 8).	77	559	Id.					
131	Charlier, A.-J., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	76	745	Id.					
132	Besling, N.-J.-P., chef de bureau (art. 5 et 8).	56	1,951	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Cool, P.-J., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 et art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849; art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 51 mai 1890) Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 14	52	1,121	552	14	Cool, P.-J., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844). Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 5.	55	1,124	18
6	Van Bergen, E.-J., agent comptable de l'école de bienfaisance à Ruysselede (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	42	1,285	Id.	15	Van Moorset, G.-J.-F., président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Bruxelles (art. 1, 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1837 et art. 1 <sup>er</sup> § 2 de celle du 10 juillet 1899).	70	9,180	30
7	Blaise, V.-B.-C., magasinier à la prison de Saint-Gilles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	66	1,811	554	16	Decolle, J.-L., greffier de la justice de paix du canton de Ferrières (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	70	1,985	Id.
8	Braas, A.-M.-H., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 12 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	72	9,510	Id.	17	de la Haye, C.-P.-A., juge de paix du canton de Beveren (Waes) (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	70	6,250	Id.
9	Coervoet, E.-B.-C., 1 <sup>er</sup> président à la cour d'appel de Gand (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 art. 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	72	12,055	Id.	18	De Le Court, F.-L.-A., premier président de la cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> § 2 de la loi du 21 juillet 1899).	75	14,260	Id.
10	Mesdach de ter Kiele, C.-J., procureur général près la cour de cassation (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1, 9 et 12 de celle du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> § 1 <sup>er</sup> de la loi du 21 juillet 1899).	75	16,525	Id.	19	Moest, L.-J.-J., greffier-adjoint à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	68	2,986	Id.
11	Verstraeten, P.-J., surveillant à la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,196	Id.	20	Rijshouvels, J.-E., greffier de la justice de paix du canton de Dalhem (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	68	1,602	Id.
12	Vanderbiest, L., commis-expéditeur à l'administration centrale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 et art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,985	18	21	Beckaert, Y., instituteur à la prison secondaire de Gand (lois du 21 juillet 1814 modifiées par celles du 17 février 1849, du 10 janvier 1886, du 16 mai 1870, du 51 mars et du 8 avril 1884).	65	939	Id.
15	Van Ranst, J., surveillant de 2 <sup>e</sup> classe à la prison de Saint-Gilles (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> et 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886). Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1900.	55	760	Id.	22	Bertrand, F.-J., commis à la prison centrale de Gand, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	48	879	67
					23	Berhin, J.-J., surveillant à la prison de Namur (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 et art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	46	757	91-92

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application )	Age.	Montant des pensions.	Numero du Montieur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Montieur.
24	Bidlot, F.-F, médecin de la prison de Liège (art. 5, 6, 8, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	60	500	97	31	Defize, A.-M.-N.-J, juge de paix du canton de Herve (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	5,370	139
25	Ronsse, J., juge de paix du canton de Roulers (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849; art. 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	63	5,300	121	35	Moreau, P.-P.-M.-J., secrétaire du parquet du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Mons (art. 5, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	56	1,864	Id.
26	Anteunis, G.-T., juge de paix du 1 <sup>er</sup> canton de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	59	8,590	125	36	Cloes, E.-J.-R., président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Verviers (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	70	6,172	180
27	Graindorge, C.-A.-H., chef de bureau à l'administration centrale (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	67	2,468	Id.	37	Lecocq, H.-M.-E., 1 <sup>er</sup> président de la cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	11,658	Id.
28	Clepkens, C.-H., sous-chef de bureau à l'administration centrale (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	65	2,997	Id.	38	Capon, J.-F., greffier adjoint à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	72	3,138	Id.
29	De Net, L.-S.-M., président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Bruges (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	7,945	Id.	39	Smet, A.-F., surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la prison de Nivelles, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	57	882	Id.
30	Mansiou, G.-J., greffier du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Mons (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de loi du 10 janvier 1886).	65	5,019	Id.	40	Martens, J.-V., surveillant à la prison secondaire de Gand, en disponibilité (art. 5, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 1 <sup>er</sup> § 2 et art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1 <sup>er</sup> de la loi du 10 janvier 1886).	47	905	255
51	Degrez, A.-X.-J., directeur de la prison de Namur (art. 1, 6, 8, 10, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	67	5,587	97	41	Motte, M.-J., 1 <sup>er</sup> président de la cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	12,450	Id.
52	Freson, T.-J., greffier-adjoint au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Huy (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	70	2,510	140	42	Poodts, C., procureur du roi près le tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Termonde (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	52	5,172	Id.
35	Leroux, C.-J., président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 <sup>er</sup> de celle du 17 février 1849 et art. 1, 10, 11 et 14 de la loi du 25 juillet 1867).	62	8,535	Id.	43	Stas, J.-F., directeur à l'administration centrale (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 <sup>er</sup> de celle du 10 janvier 1886).	65	5,574	289

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	Lambrechts, E.-P.-P., instituteur à la prison de Termonde, en disponibilité (loi du 21 juillet 1844 modifiée par celles du 17 février 1849, du 10 janvier 1886, du 16 mai 1876, du 31 mars et du 8 avril 1884)	45	552	289	17	Kestens, F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	922	44
					18	Henrard, O., chef-garde (art. 5 et 9)	51	1,556	Id.
					19	Stévenard, J.-G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	449	Id.
					20	Baussard, G.-J., facteur local (articles 5 et 8).	61	892	Id.
					21	Verhaert, J.-E.-L., percepteur des postes (art. 5, 8 et 15)	64	2,250	Id.
					22	Bayot, C., sous percepteur des postes (art. 5 et 8).	65	515	Id.
					23	Legrand, I.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	62	782	Id.
					24	Maréchal, G.-A.-J., ingénieur principal au chemin de fer (art. 5 et 8).	54	3,408	Id.
	<b>TOTAL. . . .</b>		<b>190,791</b>		25	Harvengt, J., chef-garde (art. 5 et 9)	42	1,109	Id.
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>				26	Vanschrick, L., facteur local (articles 5 et 8)	45	650	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				27	Lambert, J.-J.-A., chef-garde (articles 5 et 9).	41	1,245	Id.
1	Kavanagh, I.-M., matelot (art. 5 et 8).	67	775	44	28	Janssen, H.-G.-E., ingénieur au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,650	137-138
2	Lesage, J.-J., facteur local (art. 5 et 15)	65	1,200	Id.	29	Snacken, F.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8)	58	1,416	Id.
5	Baguet, P.-J.-V., facteur local (articles 5 et 9).	56	924	Id.	30	Danse, M.-J.-M., facteur de station (art. 5 et 8).	55	1,077	Id.
4	Wasseige, C.-J.-S.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,716	Id.	51	Vanschoonbeek, J., chef-pilote (articles 1 et 8).	66	2,158	Id.
5	Thomassaint, L.-J.-L., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,785	Id.	52	Stas, H.-D., directeur de service des télégraphes (art. 1, 8 et 15).	66	6,762	Id.
6	Gossiaux, P.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	1,950	Id.	53	Van Roy, E., facteur local (art. 5 et 8).	54	699	Id.
7	Depasse, E., chef-garde (art. 5 et 9).	45	969	Id.	54	Lobel, C.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	5,152	Id.
8	Dejardin, E.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	705	Id.	55	Vandevorst, P., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	4,851	Id.
9	Hardenne, V.-J., facteur-trieur (art. 5 et 8).	51	759	Id.	56	Desmet, G.-P., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	4,036	Id.
10	M <sup>me</sup> Weyel, née Lecomte, E.-C.-E.-E., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 5 et 8)	41	460	Id.	57	Berleur, E., percepteur-chef de station (art. 1 et 8).	65	5,837	Id.
11	Sylor, C.-E., messenger à la marine (art. 1 et 8)	70	750	Id.	58	Louis, N.-J., facteur local (art. 5 et 8).	55	750	Id.
12	Pereaux, E.-J., facteur rural (articles 1, 8 et 15).	65	825	Id.	59	Soulet, L.-J.-J., facteur local (articles 5 et 8)	41	555	Id.
15	Fameréc, C.-J., facteur local (articles 1 et 8).	65	945	Id.	40	Dupuis, C., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	60	1,950	Id.
14	Malaisé, G.-A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	551	Id.					
15	Reumont, G.-E., facteur local (articles 5 et 8).	44	564	Id.					
16	Lesenfants, J.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	5,608	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
41	Longrée, J.-F., contrôleur au chemin de fer (art. 1, 8 et 15)	66	4,125	137-138	65	Cuisset, D.-J., chef de station (articles 1 et 8).	77	1,500	137-138
42	Schaar, E.-E.-A., administrateur au chemin de fer (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	Id.	64	Hallez, E., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	68	1,550	Id.
43	Caalen, J.-B., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	5,705	Id.	65	Mahy, A.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,560	Id.
44	Smit, F.-T., commissaire de surveillance au chemin de fer (articles 1, 8 et 15).	66	3,512	Id.	66	Dubois, A.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> ).	65	1,570	Id.
45	Klein, F., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	66	1,950	Id.	67	Becquet, P.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	52	1,545	Id.
46	Defaux, E.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8) Pension éteinte par suite de révision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 98.	66	4,202	Id.	68	Massin, J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	44	1,005	Id.
47	D'Aout, J.-B., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	2,506	Id.	69	Bruyère, R.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	44	476	Id.
48	Willème, H.-J., chef de station (art. 1 et 8).	65	2,601	Id.	70	Demeire, J.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	57	581	Id.
49	Lefebure, C.-F.-M.-A., premier commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,170	Id.	71	Van den Bogaert, E.-J., commissaire maritime (art. 1 et 8).	65	5,827	Id.
50	Thiry, L.-F.-A., officier de police au chemin de fer (art. 5 et 8).	62	1,588	Id.	72	De Groodt, P.-A., facteur local (art. 5 et 8).	59	996	Id.
51	Depouru, C., percepteur des postes (art. 5 et 8).	61	2,225	Id.	73	Collard, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	082	Id.
52	Hecq, G.-J.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	2,954	Id.	74	Demartin, A.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	79	900	Id.
53	M <sup>lle</sup> Van Stiels, M., commis-auxiliaire des postes (art. 5 et 8)	59	555	Id.	75	Fonder, A., facteur rural (art. 5 et 8).	54	715	Id.
54	Hoefmans, E., encaisseur du pilotage (art. 1 et 8).	66	1,287	Id.	76	Lekeuche, L.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,195	Id.
55	Jans, A.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	67	516	Id.	77	Remy, J.-B., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,950	Id.
56	De Bouvere, J.-A., chef-garde (articles 5, 8 et 15).	65	1,950	Id.	78	Denis, T.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	4,525	Id.
57	Duchateau, A.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8).	55	1,905	Id.	79	Constant, L., commis-chef des télégraphes (art. 5 et 8).	65	2,827	Id.
58	Demeyne, F.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	1,980	Id.	80	Gillis, L., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	57	875	Id.
59	Clou, P.-J., patron de la remorque (art. 5 et 8).	59	785	Id.	81	Stassin, L.-J., chef de station (articles 5 et 8).	48	1,559	Id.
60	Vergote, D., facteur rural (art. 5 et 8).	55	621	Id.	82	Buyck, F.-A., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,050	Id.
61	Willems, C.-L., facteur local (art. 5, 8 et 14).	52	500	Id.	83	Ancelot, E.-J.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
62	Deviaene, D., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	64	825	Id.	84	Warrand, L.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	61	805	Id.
					85	Robert, L.-L.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	641	Id.
					86	Janssens, J.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	55	671	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
87	Puis, L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	54	850	137-138	110	De Cock, E., facteur-trieur (art. 5 et 8).	57	1,255	551
88	Vincken, G., facteur rural (art. 5 et 8). Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 124.	52	590	Id.	111	Burniaux, G.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	56	573	Id.
89	Van Hoof, I.-A., facteur rural (articles 5 et 8).	50	607	Id.	112	Bancus, J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	55	704	Id.
90	Weber, N., facteur rural (art. 5 et 8).	59	689	Id.	113	Ousters, P., facteur local (art. 5 et 8).	55	889	Id.
91	Ney, N., facteur local (art. 5 et 8).	59	985	Id.	114	Charlier, J.-J.-V., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	56	300	Id.
92	Hermans, J.-H., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,565	Id.	115	Caherg, J.-L., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,080	Id.
95	Michiels, C.-L., chef-garde (art. 5 et 9).	56	855	Id.	116	Verrengen, P.-P., facteur rural (art. 5, 8 et 15).	61	825	Id.
94	Van Cleven, O.-M.-A., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	55	500	Id.	117	Saulemont, A., facteur local (articles 5 et 8).	55	947	Id.
95	Van Es, J.-F., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,575	Id.	118	Bogaerts, H., facteur rural (art. 5 et 8).	54	758	Id.
96	Coppe, A.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	3,509	551	119	Loux, J.-M., facteur local (art. 5 et 8).	52	920	Id.
97	Verschuieren, E., dessinateur des télégraphes (art. 5 et 8).	44	915	Id.	120	Van den Berghe, A.-R., commis des télégraphes (art. 1 et 8).	65	2,025	Id.
98	Defaux, E.-J., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8). Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 48.	66	4,254	Id.	121	Bartholé, P., chef de station (articles 1 et 8).	65	2,427	Id.
99	Croes, J., pilote (art. 5 et 8).	55	1,055	Id.	122	Bassette, C.-V., chef-garde (art. 5 et 8).	44	1,041	Id.
100	Dispa, L.-P., facteur rural (art. 5 et 8).	57	550	Id.	123	Dorsimont, C.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	587	Id.
101	Renet, F., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8).	65	5,972	Id.	124	Vincken, G., facteur rural (art. 5 et 8). Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 88.	52	612	Id.
102	Wouters, P.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	59	465	Id.	125	Moroux, P.-J., machiniste à la marine (art. 5 et 8).	54	611	Id.
103	Geubelle, J.-H.-A., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,011	Id.	126	Gohy, J.-T., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
104	Gillet, A.-L., commis-chef des postes (art. 5 et 8).	59	2,854	Id.	127	Brusten, J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	61	789	Id.
105	Marquebreucq, C.-V., commis des télégraphes (art. 5 et 8).	50	1,545	Id.	128	Gelinne, F.-J., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	58	500	Id.
106	Colas, C.-H.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	46	1,166	Id.	129	Herbiet, A.-J., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,950	Id.
107	Gillet, E., chef de station (art. 5 et 8).	46	1,210	Id.	130	Ritzen, M.-F.-L., chef-garde (articles 5 et 9).	55	1,090	Id.
108	Diedens, J.-F.-J., commis-auxiliaire des postes (art. 5 et 8).	59	417	Id.	131	Servais, J.-J., commis-auxiliaire au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	1,164	Id.
109	Austract, F.-J.-M.-F., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	795	Id.	132	Vandertaelen, J.-L., commis-auxiliaire des télégraphes (art. 5 et 8).	60	2,025	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
153	Mandane, C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	1,775	551	157	De Rooy, J.-H., facteur local (articles 5 et 8).	41	548	551
154	Decondé, O., facteur de station (art. 5 et 8).	51	942	Id.	158	Dupont, J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	4,281	122
155	Hofman, E.-P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	48	1,286	Id.	159	Piret, C., chef de bureau des postes (art. 5 et 8).	57	2,655	551
156	Denoielle, A.-J.-E.-H.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	50	1,516	Id.	160	Arnould, H.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,567	Id.
157	Eloy, E.-V.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,450	Id.	161	Stein, L., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,950	Id.
158	Le Roux, J.-B., facteur local (articles 5 et 8).	57	1,045	Id.	162	Delecourt, J.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,091	Id.
159	Delcroix, L.-A., facteur rural (articles 5 et 8).	54	605	Id.	163	Meert, J.-B., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	55	555	Id.
140	Goes, A.-A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	51	895	Id.	164	De Groot, J.-J., maître de service des paquebots (art. 5 et 8).	65	1,051	Id.
141	Lefebvre, F.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	41	597	Id.	165	Stevigny, T.-J., facteur local (articles 5 et 8).	52	752	Id.
142	Grégoire, C.-D., facteur rural (articles 5 et 8).	44	456	Id.	166	Eyndels, P.-A., facteur local (articles 5 et 8).	44	486	Id.
145	Timmerman, F.-X., patron-pilote (art. 5 et 8).	61	2,587	Id.	167	Bulteel, A.-J.-L., patron-pilote (articles 5 et 8).	58	2,440	Id.
144	Asaert, M.-D., pilote (art. 5 et 8).	58	1,745	Id.	168	Vanden Abeele, H.-L., pilote (articles 5 et 8).	54	1,501	Id.
145	Focquet, J., percepteur des postes (art. 1 et 8).	65	3,872	Id.	169	De Coster, J.-B., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	357	Id.
146	Lenoir, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	55	529	Id.	170	De Wette, A., facteur local (articles 5 et 8).	56	964	Id.
147	Vanhoorebeke, T.-G., percepteur des postes (art. 5 et 8).	63	2,050	Id.	171	Renwart, P.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	50	585	Id.
148	Pelegrie, R.-L.-A., commis des postes (art. 5 et 8).	57	1,898	Id.	172	D'haenens, H.-G., facteur local (art. 5 et 8).	48	694	Id.
149	Paul, L.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	66	462	Id.	173	Van Rooten, E.-J.-F., facteur local (art. 5 et 8).	42	570	Id.
150	Dreppe, J.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,876	Id.	174	Carrez, B., facteur local (art. 5 et 8).	54	509	Id.
151	François, A.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	47	854	Id.	175	Foquet, A.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8).	61	4,016	Id.
152	Favresse, E.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	59	817	Id.	176	Ferin, J.-L., facteur rural (art. 5 et 15).	60	825	Id.
153	Collin, J.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	70	500	Id.	177	Destray, J.-H.-J., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	915	Id.
154	Van Havermaet, G., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	51	552	Id.	178	De Bonnaire, L.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	49	1,170	Id.
155	Demeleone, M.-L., facteur rural (art. 1 et 8).	65	819	Id.	179	Deprez, A.-M.-F., chef-garde (articles 5 et 9).	47	1,541	Id.
156	Crabbeek, E.-J., facteur local (articles 1, 8 et 15).	65	950	Id.	180	Anseel, F.-L., chef-garde (art. 5 et 9).	47	1,435	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
181	Mercier, T.-L.-J., commis au chemin de fer (art 5 et 8).	41	922	531		<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>			
182	Haas, A.-F., chef-garde (art. 5 et 9).	59	919	Id.		<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>			
183	Maertens, T.-B., facteur local (articles 5, 8 et 13).	64	1,125	Id.	1	Bellefroid, E.-L., professeur à l'athénée royal de Malines	52	2,014	•
184	Cassiman, P.-J., facteur rural (articles 5 et 8).	65	808	Id.	2	Aubert, J., directeur de l'école normale de l'État, à Mons.	62	4,902	•
185	Vanheertum, C., facteur local (articles 5, 8 et 13).	61	1,021	Id.	5	Sauvage, C.-J.-B., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Péruwelz.	65	172	•
186	Day, I.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	60	1,025	Id.	4	Mortier, J., chauffeur-mécanicien à l'école normale de l'État, à Gand.	78	592	•
187	Jeanette, C.-J.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	61	1,855	Id.	5	M <sup>me</sup> Legrand, A., régente à l'école moyenne de l'État, à Andenne.	41	894	•
188	Mineur, E.-F., commis-chef des postes (art. 5 et 8).	57	2,507	122	6	Robinet, S., instituteur à l'école moyenne de l'État, à Braine-le-Comte	47	829	•
189	Gronsteen, L.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8)	65	1,854	Id.	7	Bourgeois, P.-F.-H.-J., répétiteur et chef de travaux à l'Université de Gand.	72	3,251	•
190	Javaux, J.-P., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,559	Id.	8	Laurent, A.-C., maître de musique à l'école moyenne de l'État, à Soignies.	39	175	•
191	Cartry, L.-J.-II, premier chef-garde (art. 5, 8 et 13)	60	2,400	Id.	9	Castille, F., régent à l'école moyenne de l'État, à Schaerbeek	62	1,749	•
192	Blereau, G.-G.-J.-M., chef-garde (art 5 et 8).	60	859	Id.	10	Bourguignon, C.-A., secrétaire-trésorier des écoles moyennes de l'État, à Andenne.	57	441	•
193	Marcoux, Z.-J., chef-garde (articles 5 et 8).	55	1,495	Id.	11	Verrhegen, H.-F., directeur de l'école moyenne de l'État, à Walcourt.	56	3,160	•
194	De Neyer, L.-F., chef-garde (articles 5 et 8).	55	1,560	Id.	12	Magnus, F., professeur de religion à l'école normale de l'État, à Tournai.	62	1,555	•
195	Helstraete, I., chef-garde (art. 5 et 8)	52	1,545	Id.	15	Cardols, J.-P.-A.-J., inspecteur principal de l'enseignement primaire.	62	4,677	•
196	Gillard, F.-J., facteur rural (art 5 et 8).	65	746	Id.	14	Vasseur, E.-C.-T., professeur à l'athénée royal de Namur	62	1,649	•
197	Dejardin, F., facteur (art. 5 et 8)	60	883	Id.	15	M <sup>me</sup> Renard-Vangest, M., concierge à l'école moyenne de l'État, à Wavre.	58	175	•
198	Deroye, A.-H., facteur rural (articles 5 et 8)	59	765	Id.	16	M <sup>me</sup> Cornelissen-Steykens M.-L.-G., institutrice à l'école moyenne de l'État, à Hasselt.	54	502	•
199	De Cock, C.-J., facteur local (articles 5 et 8).	51	779	Id.	17	Torfs, J.-A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,702	•
200	Zéler, P.-J.-C.-H., facteur rural (art. 5 et 9).	48	657	Id.	18	Vander Borgh, L., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,462	•
201	Henno, H.-J., facteur local (art 5 et 9).	56	435	Id.					
	<b>TOTAL . . .</b>		<b>200,441</b>						

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
19	Colinge N.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	61	1,982	°	38	M <sup>me</sup> De Haiven-Rouffart, C-G-E, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, a Bruxelles	41	804	°
20	Jopken, E-F J., préfet des études de l'athénée royal de Tournai	61	4,729	°	39	M <sup>me</sup> Pape-De Wilde, M-J-L, in- stitutrice a l'école moyenne de l'Etat, à Alost.	37	625	°
21	Van Orshoven, J-B-L., préfet des études de l'athénée royal de Na- mur	61	5,950	°	40	Dumout, A-N-L., professeur à l'athénée royal de Louvain	60	1,504	°
22	Bakelants, J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, a Diest	52	564	°	41	M <sup>lle</sup> Lambert, F-M-T., regente à l'école moyenne de l'Etat, à An- denne	55	1,554	°
23	De Kryger, R-C-A., professeur de gymnastique à l'athénée royal de Gand	45	878	°	42	Lallemand, I-A., professeur a l'athénée royal de Bruxelles	61	5,502	°
24	Roset, F-J-L., institutrice à l'école moyenne de l'Etat a Charleroi	44	458	°	43	Michel, E., secrétaire-tresorier des écoles moyennes et de l'athénée d'Ath	68	952	°
25	Deneve, C-L., institutrice a l'école moyenne communale de Bru- xelles	58	657	°	44	Welter G., régent à l'école moyenne de Virton	60	1,106	°
26	Pierard, J-S., institutrice à l'école moyenne communale de Bru- xelles	58	628	°	45	Thibaut, J-J-G surveillant a l'école moyenne de l'Etat, à Fluno	53	505	°
27	Hock, G-A-H., professeur à l'athe- née royal de Mons. (Pension éteinte, par suite de revision — La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 67)	61	1,758	°	46	M <sup>me</sup> Doneux-Florkin, A-L-M-A., institutrice à l'école moyenne de l'Etat, a Schaarbeek	49	1,141	°
28	M <sup>lle</sup> Dufroy, J-A-L., regente à l'école moyenne de l'Etat, à Na- mur.	55	1,275	°	47	M <sup>me</sup> Veuve De Ceuninck-Lecocq, V, institutrice à l'école moyenne de l'Etat, à Lierre.	46	686	°
29	Hébaux, J-H., directeur du pen- sionnat communal de Hasselt	51	684	°	48	Loche, L-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Pecq	55	1,088	°
30	M <sup>me</sup> Halet-De Plines, O., regente à l'école moyenne de l'Etat à Huy.	45	1,248	°	49	M <sup>lle</sup> Ceriez, F-M-C., regente a l'école moyenne de l'Etat, a An- denne	41	887	°
31	Caulier, A-V., secrétaire-tresorier de l'école moyenne de l'Etat, à Leuze.	72	169	°	50	Masuis J.-B-N-V., professeur or- dinaire à l'université de Liège	65	8,000	°
32	Stuart, F-J J., professeur de religion à l'athénée royal de Tournai (Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n°68)	66	1,455	°	51	Stiels, C I A L-H., membre de la députation permanente du Limbourg	61	1,466	°
33	Robyns, G. L., regent à l'école moyenne de l'Etat, à Neuchâ- teau	44	718	°	52	Cox M A.-C., chef de division à l'administration provinciale de Liege	68	5,950	°
34	M <sup>lle</sup> Pasquasy, L L M., regente à l'école moyenne de l'Etat, a Diest	44	720	°	53	Vander Cammen, C-A., chef de bureau a l'administration pro- vinciale de la Hollande orientale	66	2,056	°
35	Lamine, O-I., chauffeur-mécani- cien à l'école normale de l'Etat, à Liège	61	796	°	54	Veltkamp, I-H., chef de bureau à l'administration provinciale du Limbourg	68	5,600	°
36	Demeyst, I., professeur de l'athé- née royal d'Ath.	61	1,895	°	55	De Proost, P-L., huissier messenger à l'administration des archives du royaume	68	1,558	°
37	Deveen, L.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat, à Anvers	55	595	°	56	Denys, L., huissier a la Chambre des représentants	70	1,408	°
					57	Antoine, J B., huissier a la Cham- bre des représentants.	68	1,204	°

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
58	Jacob, N.-J., huissier à la Chambre des représentants.	66	1,550	»	0	Darche, P.-J., garde forestier (ar- ticle 5 et 8).	58	604	125
59	Karlitz, J.-M., boute-feu au palais des Académies.	79	608	»	7	Dohogne, P.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	67	485	Id.
60	Vanham, F., huissier à l'adminis- tration provinciale de Liège.	67	1,005	»	8	Léonard, J.-A.-E., professeur au conservatoire royal de Gand (ar- ticles 5 et 8).	75	680	Id.
61	Dupont, H.-G.-M.-E., premier com- mis à l'administration provin- ciale de Liège.	40	390	»	9	Bacot, A.-P., professeur au conser- vatoire royal d'Anvers (art. 1 et 8).	72	29	Id.
62	Gérard, P.-F., commis de 2 <sup>e</sup> classe à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	65	1,659	»	10	Bertholet, D.-J., garçon de labora- toire à l'école de médecine vétéri- naire (art. 1 et 8).	67	1,185	212
63	Van Alken, P.-A., expéditionnaire au commissariat de l'arrondisse- ment de Louvain.	40	500	»	11	Burvenich, F., professeur à l'école moyenne d'horticulture de Vil- vorde (art. 1 et 8).	65	2,000	Id.
64	Tambour, A.-J., sténographe de la Chambre des représentants.	40	2,977	»	12	Vindevoel, F., sous-chef de culture au jardin botanique de l'État (art. 5 et 8).	66	1,280	Id.
65	Fisenne, J.-B., huissier-messager à l'administration des archives gé- nérales du royaume.	67	1,212	»	13	Faucomont, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	67	201	Id.
66	Libbrecht, T.-C.-M.-X., membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale.	71	1,800	»	14	Leroy, P.-J., garde forestier (arti- cle 1 et 8).	66	492	Id.
67	Hock, G.-A.-H., professeur hono- raire de l'athénée royal de Mons. (Pension révisée. — Remplace la pension primitive renseignée au n° 27.)	61	2,084	»	15	Gerard, N.-J., garde forestier (arti- cle 1 et 8).	65	501	Id.
68	Stimart, F.-J.-J., professeur de religion honoraire à l'athénée royal de Tournai. (Pension ré- visée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 52.)	66	1,821	»	16	Abraham, T.-J., surveillant aux musées royaux de peinture, etc (art. 5 et 8).	55	627	Id.
	TOTAL . . . fr.		104,705		17	Bonmarriage, A., brigadier forestier (art. 1 et 8).	70	577	Id.
	<b>Ministère de l'Agriculture.</b>				18	Briant, J.-C.-M., surveillant aux musées royaux de peinture, etc (art. 5 et 8).	75	606	245
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				19	Baeck, J.-B., surveillant aux musées royaux de peinture, etc. (art. 5 et 8).	82	637	Id.
1	Giet, N.-J., garde forestier (arti- cles 5 et 8).	64	585	364-365	20	Demoure, H.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	70	52	Id.
2	Goffinet, F.-J., surveillant au con- servatoire royal de Bruxelles (ar- ticles 5 et 8).	63	705	Id.	21	Dereymaeker, P., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	67	642	Id.
3	Dessart, J.-B., professeur émérite de l'école de médecine vétéri- naire (art. 2, 1 <sup>er</sup> ).	68	6,500	125	22	Dolhen, L.-E., surveillant aux mu- sées royaux de peinture, etc. (art. 5 et 8).	71	680	Id.
4	Freyling, E., garde forestier (arti- cle 5, 9 et 14).	54	300	Id.	25	Vercken, J.-A.-T.-J., professeur au conservatoire royal de musique de Liège (art. 1, 8 et 15).	77	2,250	Id.
5	Lorge, V.-J., professeur émérite de l'école de médecine vétérinaire (art. 2, 1 <sup>er</sup> ).	58	6,500	Id.	24	Tinant, J.-N., brigadier forestier (art. 5 et 8).	62	712	37
						TOTAL . . . fr.		28,828	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.			Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires, (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.		
			Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.				Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	
<b>Ministère de la Guerre.</b>											
<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>											
1	Richelle, F.-M.-T., sous-chef de bureau à l'administration centrale.	66	2,128	"	10	David, M.-J . . . . .	61	1,624	"		
2	Janssens, J.-F., adjoint principal du génie de 2 <sup>e</sup> classe en disponibilité pour motifs de santé.	65	2,551	"	11	M <sup>me</sup> Polet, née Devos, A.-B . . .	45	1,006	"		
	TOTAL . . . . .		4,659		12	Poppe, C.-H. . . . .	55	1,548	"		
					15	M <sup>me</sup> Vanderlinden, née Lempereur, C.-E.	57	557	"		
					14	Gelin, F.-J. . . . .	40	522	"		
					15	Hardy, J.-D. . . . .	42	1,154	"		
					16	Jacques, A.-J. . . . .	56	645	"		
					17	M <sup>me</sup> Pottier, née Lessaint, M.-H. .	55	96	"		
					18	Merten, A.-J. . . . .	55	1,940	"		
					19	Vanden Broeck, F.-J. . . . .	40	558	"		
					20	M <sup>me</sup> Wilmotte, née Haïdon, J.-J. .	45	50	"		
					21	M <sup>lle</sup> Legrand, A. . . . .	40	95	"		
					22	Robinet, S. . . . .	46	316	"		
					25	M <sup>me</sup> Delbecq, née Nicodème, M.-S.	48	1,472	"		
					24	M <sup>lle</sup> Devigne, S.-T. . . . .	57	1,885	"		
					25	Herlin, A. . . . .	50	1,074	"		
					26	Nichez, E.-F.-V. . . . .	52	1,595	"		
					27	Saublens, J. . . . .	58	1,395	"		
					28	M <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Delcourt, née Peeters, Z.-M.	62	1,059	"		
					29	Fay, J.-J. . . . .	52	1,160	"		
					30	Guyaux, F.-F.-J. . . . .	57	1,217	"		
					31	Mottet, E. . . . .	48	1,252	"		
					32	Ponsart, A.-F.-J. . . . .	54	1,451	"		
					35	Depierreux, L. . . . .	44	846	"		
					31	M <sup>lle</sup> Vandiepenbeck, I.-P . . . .	55	3,876	"		
					35	Tournier, J. . . . .	60	1,587	"		
					36	Warnotte, L.-S. . . . .	51	1,272	"		
					37	M <sup>lle</sup> Itlet, Z.-J . . . . .	45	645	"		
					38	Moesen, A. . . . .	61	1,598	"		
					39	Slagmulder, L. . . . .	48	1,361	"		
					40	Smeyers, F. . . . .	56	1,816	"		
					41	Toortelboom, C.-L. . . . .	61	1,503	"		
					42	Goidet, H. . . . .	58	1,616	"		
					43	Vandersmissen, A.-B. . . . .	57	1,506	"		
					44	M <sup>me</sup> Schinkus, née Falla, H.-C. .	45	944	"		
					45	Castille, F. . . . .	61	1,741	"		
<b>Ministère de l'Industrie et du Travail.</b>											
<i>Fonctionnaires et employés.</i>											
1	Harzé, P.-E.-C., directeur général honoraire des mines.	66	7,500	"							
2	M <sup>me</sup> veuve Moebers, veuve en premières noces du sieur Duchesne, née Durant, J., nettoyeuse à l'administration centrale.	71	485	"							
	TOTAL . . . . fr.		7,985								
<b>Cour des Comptes.</b>											
<i>Fonctionnaires et employés.</i>											
1	Ernotte, V.-E.-M.-O., chef de division à la Cour des Comptes.	51	2,770	"							
<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>											
<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>											
1	Vergeynst, H.-D. . . . .	63	1,402	"							
2	Bernard, A.-M. . . . .	50	1,084	"							
3	Blairvacq, C. . . . .	55	1,922	"							
4	Bellefroid, E.-L. . . . .	52	685	"							
5	Boulangé, A.-J. . . . .	50	756	"							
6	Boulienne, H.-J.-E . . . . .	54	1,661	"							
7	Smal, H.-J. . . . .	61	1,372	"							
8	Vincx, A.-J. . . . .	56	1,555	"							
9	Barbiaux, G.-G. . . . .	58	1,411	"							

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
46	Servais, L. . . . .	55	577	•	78	Decoux, I.-J.-G. . . . .	42	1,005	•
47	M <sup>me</sup> veuve Van Ael, née Hamiel- don, C.-J. . . . .	55	555	•	79	M <sup>me</sup> Jampsin-Ladrière, E.-M.-T..	59	458	•
48	Polet, V. . . . .	59	1,299	•	80	Torfs, J.-A. . . . .	61	1,656	•
49	M <sup>lle</sup> Moreau, T.-C. . . . .	51	652	•	81	Van Der Borgh, L. . . . .	61	1,410	•
50	Bero, J.-B. . . . .	61	1,780	•	82	Sacré, J.-G. . . . .	72	722	•
51	M <sup>me</sup> Bertrand, née Mommaerts, A	47	1,242	•	85	Janot, C.-P.-J. . . . .	60	1,989	•
52	Dehaspe, T.-R -J.-G. . . . .	54	2,281	•	84	M <sup>me</sup> Blanchet-Pochet, M.-D. . . .	50	456	•
53	M <sup>lle</sup> Guillaume, A.-M.-H. . . . .	59	1,107	•	85	Antoine, J -P . . . . .	59	2,555	•
54	M <sup>me</sup> Lechien, née Taminian, F. . .	54	1,090	•	86	M <sup>me</sup> Bournonville-Henoumont, A.- M.-H.-A. . . . .	41	1,002	•
55	Cavier, F. . . . .	56	540	•	87	Colinge, N.-J. . . . .	60	1,506	•
56	M <sup>me</sup> Huart, née Dilion, F.-J. . .	57	506	•	88	Jopken, E.-F.-J. . . . .	61	271	•
57	M <sup>me</sup> Lherminiaux, née Joly, Z.-A.	46	1,009	•	89	Van Orshoven, J.-B.-L. . . . .	61	1,279	•
58	M <sup>me</sup> Moëns, née De Rycke, M.-T. .	55	1,575	•	90	Bakelants, J. . . . .	51	855	•
59	Dien, A -J. . . . .	56	511	•	91	De Krijger, R.-C.-A. . . . .	45	110	•
60	Cahay, A. . . . .	48	1,677	•	92	M <sup>me</sup> Goffin-Goemé, H -R.-J . . .	55	567	•
61	M <sup>me</sup> Clément, née Lhoir, M -J.-G.	51	989	•	95	M <sup>me</sup> Jacobs-Deneyer, P.-L. . . .	52	1,916	•
62	M <sup>me</sup> Degée, née Connard, J.-L. . .	48	666	•	94	Côme, J.-J.-A. . . . .	54	1,260	•
63	De Vuyst, C.-J. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 174.)	55	1,560	•	95	Verboven, D . . . . .	58	486	•
64	François, N.-M (Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n° 191.)	54	590	•	96	Geboes, P.-J . . . . .	60	864	•
65	M <sup>lle</sup> Bomal, A.-M -T. (Pension re- visée. — Remplace la pension inscrite en 1900.)	55	1,455	•	97	M <sup>me</sup> Gerard-Henrard, M.-A.-A. . .	55	2,112	•
66	M <sup>me</sup> Stuyck, née Wuyts, M. . . .	60	1,152	•	98	Lambermon, F.-X. . . . .	58	5,400	•
67	Walckers, G. . . . .	55	1,110	•	99	M <sup>me</sup> Liboutton-Devred, E.-M . .	67	545	•
68	M <sup>me</sup> Wathelet-Massin, M.-T. . . .	59	515	•	100	Coubeau, E.-J. . . . .	44	892	•
69	Bekaert, Y. . . . .	64	919	•	101	Deneve, C.-L. . . . .	58	1,665	•
70	M <sup>me</sup> Cornelissen-Steykens, M.-L.-G.	54	597	•	102	Barbier, E.-A.-J. . . . .	61	1,506	•
71	Noël, F.-A. . . . .	44	956	•	105	Genon, A.-J. . . . .	56	1,598	•
72	M <sup>me</sup> Papeux-Ducamp, A.-E. . . .	50	1,185	•	104	Joassart, B . . . . .	72	558	•
73	M <sup>me</sup> Bastiaens-Vande Wee, M -P.-F.	52	1,718	•	105	M <sup>me</sup> Friant-Merkaert, M -L.-C. . .	58	665	•
74	Stouvenakers, H.-J. . . . .	57	1,297	•	106	M <sup>me</sup> Van Snick-Vanden Bogaert, E.-T.-L. . . . .	55	655	•
75	M <sup>me</sup> Torrekens-Verschilde, A.-M	60	2,428	•	107	M <sup>lle</sup> Jaminé, J.-H.-S. . . . .	64	1,407	•
76	Lenoir, F. . . . .	62	3,425	•	108	Devreede, P.-J. . . . .	70	205	•
77	M <sup>me</sup> Becquevort née Simon, M -E. J.	51	205	•	109	M <sup>lle</sup> Goffin, M.-C. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est renseignée au n° 210.)	57	1,219	•
					110	Piérard, J.-S. . . . .	58	1,678	•
					111	Bacot, A.-P. . . . .	72	774	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
112	Billestræet, A.-L.	69	456	•	148	M <sup>me</sup> Van Steene-Vankersschaever, R -S	51	75	•
115	Stallaert, J.-J -F.	76	5,866	•	149	M <sup>me</sup> Diels-Caers, E	55	458	•
114	Van Geluwe, L.	65	1,750	•	150	M <sup>me</sup> Durdurez-Selvais, M -A.	57	512	•
115	M <sup>lle</sup> Dufroy, J.-A -L.	54	805	•	151	M <sup>lle</sup> Grisard, M.-E.	42	474	•
116	Hoebaux, J.-H.	50	1,210	•	152	Dellenre, E.	46	482	•
117	Debaille, E.-A.-J.	56	676	•	153	Coppe, A -J.	67	1,054	•
118	M <sup>me</sup> Baivier-Scheleider, M.-E.	51	1,006	•	154	Van Es, J -F.	49	121	•
119	Rousseau, E -J	56	5,228	•	155	Canon, J.-J.	48	1,581	•
120	M <sup>me</sup> Dalcq-Bolle, M.-J.-P -J	56	564	•	156	Landenne, N -J.	50	1,522	•
121	M <sup>lle</sup> Goemans, J -H -E.-L.	58	545	•	157	Laval, H.-J.	61	1,502	•
122	M <sup>me</sup> Arnoldy-Hecq, A -F.	41	722	•	158	Nestulagh, G.-A	41	450	•
125	Arnoudt, E.-H -F.	52	1,818	•	159	Sinjan, G.	55	1,508	•
124	M <sup>me</sup> Chevron-Rossius, J.-L.	46	1,265	•	160	M <sup>me</sup> Mory-Lambert, M -J	58	450	•
125	M <sup>me</sup> De Prins-Brassine, M.-L.	46	725	•	161	M <sup>me</sup> Reuchamps-Meunier, M.-R -J.	62	75	•
126	Franquinet, J.-B.-J.	58	1,581	•	162	M <sup>me</sup> Vander Noot-Windels, M -L - E -E.	44	878	•
127	M <sup>lle</sup> Hairs, F.-A.-L.-J	57	466	•	163	M <sup>me</sup> Vande Winckel-Villegna, P.- L -M	42	958	•
128	Marchal, J.-B.-J.	55	1,541	•	164	Deveen, L -G.	55	1,256	•
129	M <sup>me</sup> Pele-De Smet, M -G	52	1,201	•	165	M <sup>me</sup> Ve Delattre-Vandercreux, N.	46	495	•
150	Screvens, V.-J.	46	1,815	•	166	Penxten, E.	52	642	•
151	M <sup>me</sup> Spineux-Mottet, H.-M.-J.	55	2,555	•	167	Reumont, J -B	52	1,448	•
152	Daxhelet, A -L.-J.	66	3,400	•	168	Van Severdonck, J.	81	2,418	•
153	M <sup>me</sup> Daxhelet-Redouté, M -J.-G.	62	2,555	•	169	M <sup>me</sup> Pape-De Wilde, M -J.-E	56	44	•
154	Demannez, J.-A	74	852	•	170	Vandenvan, V.-J.	38	415	•
155	M <sup>me</sup> Demeulemeester-Gevers, M -A.	58	575	•	171	M <sup>me</sup> Ve Veders-Peerden, J -C.	56	561	•
156	Carlier, A.-V.	71	6	•	172	Hecq, G	66	656	•
157	M <sup>me</sup> Cloots-Pitzi, P.	54	520	•	173	Istas, J -D.	52	950	•
158	M <sup>lle</sup> Defrêne, M -P -J.	58	1,416	•	174	De Vuyst, C -J (Pension révisée. Remplace la pension primitive renseignée au n° 65.)	52	1,565	•
159	Heinc, P.-G.-D	51	1,558	•	175	M <sup>lle</sup> Lambert, F -M.-T.	55	1,241	•
140	M <sup>me</sup> Sauvenière-Nihoul, A -E - L.-J	56	1,205	•	176	Poppe, L.	58	819	•
141	Van Doorslaer, H.-J.	78	666	•	177	Vandyck, J.-B.	45	896	•
142	M <sup>lle</sup> Seeldraeyers, M -T	55	1,230	•	178	Lallemand, E.-A.	60	781	•
143	Robyns, G.-L	45	134	•	179	M <sup>me</sup> Hansotte-Graus, M -J.	50	78	•
144	M <sup>lle</sup> Elchaers, A.-J.	40	1,604	•	180	M <sup>me</sup> Krick-Soetowey, R.	54	564	•
145	M <sup>lle</sup> Horemans, C.	50	895	•	181	M <sup>me</sup> de Boers-Van Montfort, L.- M -R	47	407	•
146	Scurbecq, D -A.	45	1,145	•					
147	Van Damme, T.	55	548	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
182	M <sup>me</sup> Disneur-Marin, A.-D.-O.-W. . .	41	622	"	217	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Masy-Drapié, M.-R. . . . .	64	1,745	"
183	Pintelon, H.-J. . . . .	42	719	"	218	Rubay, G. . . . .	45	1,048	"
184	Williquet, F.-G. . . . .	48	969	"	219	M <sup>me</sup> Aertssen-Janssens, C.-A. . . .	40	571	"
185	Cornet, D.-E. . . . .	45	736	"	220	Bouillon, A.-A. . . . .	46	1,517	"
186	M <sup>me</sup> Colas-Pieret, M.-J.-E. . . . .	50	899	"	221	M <sup>lle</sup> Heers, M.-E. . . . .	41	549	"
187	Deloge, C.-A. . . . .	47	1,650	"	222	Dumoulin, E.-G.-J. . . . .	50	1,175	"
188	Massart, L.-J. . . . .	50	532	"	223	M <sup>me</sup> Goutierre-Clicheroux, Z.-C.-V.	39	625	"
189	Parfory, E.-J. . . . .	59	2,055	"	224	Renard, A.-J. . . . .	55	1,581	"
190	Vanderkerken, L.-E. . . . .	51	1,447	"	225	Vander Borgh, P.-F.-E. . . . .	57	1,150	"
191	François, N.-M. (Pension révisée Remplace la pension primitive renseignée au n° 64.)	35	395	"	226	De Busscher, C.-L.-F. . . . .	58	1,130	"
192	Carryn, Ch.-B. . . . .	51	1,427	"	227	M <sup>lle</sup> De Laet, A.-M.-C. . . . .	60	430	"
193	M <sup>me</sup> Georges-Mostenne, M.-J. . . . .	48	537	"	228	Tilman, M.-L.-F.-J. . . . .	62	3,400	"
194	M <sup>lle</sup> Levaque, C.-J. . . . .	48	1,045	"	229	M <sup>me</sup> Troussart-Urbain, L. . . . .	46	624	"
195	M <sup>me</sup> Catrin-Couvreur, A.-J.-M. . . .	42	654	"	230	M <sup>me</sup> Dubosch-De Ryckere, E.-M. . .	57	623	"
196	Collard, D.-J. . . . .	50	1,758	"	231	De Ryck, A.-L. . . . .	51	175	"
197	Naméche, A.-J. . . . .	50	975	"	232	M <sup>me</sup> Delande-Tombour . . . . .	42	77	"
198	Robaye, M.-E. . . . .	55	990	"	233	Jadot, L. . . . .	54	1,704	"
199	Welter, G. . . . .	60	907	"	234	M <sup>me</sup> Haulot-Campion, M.-A.-J. . . .	52	280	"
200	M <sup>lle</sup> Coquette, R.-E. . . . .	51	927	"	235	M <sup>me</sup> Leclercq-Hans, R. . . . .	58	287	"
201	M <sup>me</sup> Delestrée-Rolland, A. . . . .	40	675	"	236	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> De Ceuninck-Lecocq, V. . .	46	186	"
202	M <sup>me</sup> Sanders-Debrouwer, M.-C. . . .	39	423	"	237	Loché, L.-J. . . . .	55	545	"
203	M <sup>me</sup> Bromham-Mulders, M.-J.-F. . .	54	447	"	238	M <sup>lle</sup> Cériez, F.-M.-C. . . . .	41	93	"
204	Cuffez, E.-A.-F. . . . .	58	1,546	"	239	Roland, J.-M.-J. . . . .	61	975	"
205	M <sup>me</sup> Detournay-Detournay, C. . . . .	50	880	"	240	Vankrieken, A. . . . .	62	1,171	"
206	M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Coulon-Nicolas, M.-J. . . . .	51	50	"	241	M <sup>me</sup> Meulenbergs-Selderslaghs, J. .	60	80	"
207	M <sup>me</sup> De Ridder-Clément, M.-E. . . .	57	740	"	242	Vercammen, P.-J.-H. . . . .	47	664	"
208	Remy, J.-J. . . . .	52	788	"	243	Wallays, S.-J. . . . .	45	697	"
209	Stupuy, H.-L.-J. . . . .	70	564	"	244	M <sup>me</sup> Bacq-Esmans, M.-C. . . . .	41	425	"
210	M <sup>lle</sup> Coffin, M.-C. (Pension révisée Remplace la pension primitive renseignée au n° 109)	56	1,218	"	245	M <sup>lle</sup> Dethaire, C.-Z. . . . .	48	1,055	"
211	M <sup>lle</sup> Haidant, E.-B. . . . .	47	1,571	"	246	Dhuy, C.-J. . . . .	50	735	"
212	M <sup>me</sup> Doneux-Florkin, A.-L.-M.-A. . .	40	559	"	247	Luyckx, P.-H. . . . .	62	1,125	"
213	Schroeven, L. . . . .	60	659	"	248	Lombrecht, E.-P.-P. . . . .	44	146	"
214	Casin, H.-J.-A. . . . .	49	1,009	"	249	Rowan, J.-F. . . . .	50	2,889	"
215	M <sup>me</sup> Masy-Lambert, M.-J.-E. . . . .	45	202	"	250	M <sup>me</sup> Siquet-Marique, M.-L. . . . .	45	695	"
216	M <sup>me</sup> George-Hardy, M.-J.-T. . . . .	40	1,117	"					
						TOTAL. . . . .		260,576	